



## Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement

Le mardi 24 septembre 2024, à 19 heures, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement, les membres du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis à la Mairie en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (O.D.S), le 18 septembre 2024.

Publication des convocations et de l'ordre du jour ont été faites à la même date sur le panneau de la Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : M. Amine BOUABBAS

### Membres présents :

M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, Mme Agnès BERTRAND, M Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUX, M. Elliot DE FARAMOND, Mme Marie-Louise DUHALDE, M. Guillaume DURAND, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, M. Thierry LE DEZ, M. Florentin LETISSIER, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, M. Pierre RABADAN, Mme Melody TONOLLI, M. Patrick VIRY.

### Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Célia BLAUDEL durant toute la séance,  
Mme Marie-Claire CARRERE-GEE durant toute la séance,  
Mme Anissa GHADI, durant toute la séance,  
M. Florentin LETISSIER, jusqu'au projet de délibération 14 2024 10,  
Mme Olivia POLSKI durant toute la séance,  
M. Hermano SANCHES RUIVO durant toute la séance,  
Mme Mélody TONOLLI, jusqu'au projet de délibération 2024 DSOL 136,  
M. Cédric VILLANI, durant toute la séance.

### Dont les mandataires sont respectivement :

M. Thierry LE DEZ,  
M. Patrick VIRY,  
Mme Catherine CHEVALIER,  
Mme Sidonie PARISOT,  
M. Valentin GUENANEN,  
Mme Hélène MERMBERG,  
Mme Julie CABOT,  
Mme Carine PETIT.

### Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

M. Éric AZIERE durant toute la séance,  
M. Maxime COCHARD durant toute la séance.

**Mme PETIT ouvre la séance à 19 h 06.**

**M<sup>me</sup> PETIT**

Bienvenue pour ce premier Conseil d'Arrondissement de la rentrée.

Nous venons de recevoir la procuration de Marie-Claire Carrère-Gée à Patrick Viry qui, à mon avis, doit être en train de faire la coordination gouvernementale sur un des sujets et nous lui adressons nos vœux d'énergie pour cette nouvelle mission et fonction auprès du Premier ministre.

Ensuite, pour commencer cette séance de notre Conseil d'Arrondissement, avec l'ensemble des élus de la majorité municipale, nous avons tenu à dédicacer cette séance à un élu qui nous a quittés au cœur de l'été. Cet élu est Jean-Paul Millet.

Je vais vous dire quelques mots en présence de Hélène Millet, la femme de Jean-Paul, qui est présente avec nous ce soir, et je la remercie. Beaucoup d'habitantes et d'habitants mais aussi d'associations et d'élus n'ont pas pu dire au revoir à Jean-Paul lors de la cérémonie à l'église Saint-Pierre-de-Montrouge au milieu du mois d'août. Je sais que d'anciens élus de cet arrondissement mais également des habitantes et des habitants, des partenaires du 14<sup>e</sup> arrondissement, de la mairie, nous ont adressé des petits messages que nous avons transmis à Hélène et à ses enfants pour lui dire toute l'affection que nous portions à Jean-Paul.

Jean-Paul a fait partie de ces hommes militants, associatifs et politiques, qui ont participé à la conquête du 14<sup>e</sup> arrondissement à gauche au moment où Bertrand Delanoë était candidat à la Mairie de Paris. Aux côtés de Pierre Castagnou, il a été un compagnon très fidèle, très sûr et très loyal dans ce travail politique au service de son arrondissement.

Il a été élu avec Pierre Castagnou et moi aussi. J'ai été dans cette équipe de 2001 qui avait porté un projet, une nouvelle façon de voir la vie publique et la démocratie avec des objectifs politiques affirmés en direction de la solidarité, de la démocratie ainsi que de grands objectifs en termes de logement, d'aménagement, de l'espace public, de l'urbanisme, d'aménagement de nos quartiers et de la ville.

Il y avait aussi dans les premières missions qui ont été confiées à Jean-Paul par Pierre Castagnou une grande dimension de solidarité et de lutte contre les inégalités.

Je voulais, au nom de l'ensemble des élus de cette majorité, lui rendre un hommage parce qu'il y a des élus, des femmes et des hommes politiques, qui ont beaucoup plus de lumière au niveau national et quand ils disparaissent, il y a des hommages qui sont rendus. Mais on ne parle pas suffisamment assez du mandat de l'élu local, de l'élu d'arrondissement en l'occurrence à Paris, mais en tout cas de l'élu local. Jean-Paul a fait partie de ceux qui, chaque jour, peut-être à part quelques jours ou quelques semaines de congé ou de repos chaque année, traversaient l'arrondissement. Jean-Paul traversait le parvis de la mairie, montait les escaliers que nous avons toutes et tous montés pour rejoindre cette salle, regardait son téléphone, répondait à ses messages, organisait des réunions, faisait des mariages. Il remplaçait même les jeunes élus à la volée. Quand on disait à Jean-Paul qu'on était retenus dans notre travail ou qu'on avait de nouvelles obligations familiales en tant que jeunes parents et qu'on demandait à ce jeune retraité s'il pouvait nous remplacer à la volée, on savait qu'on pouvait compter sur lui. Chaque jour de 2001 à 2014, il a été au service de l'intérêt général de cet arrondissement.

Il avait aussi un grand souci et une grande attention parce qu'il disait souvent qu'il était le jeune retraité de l'équipe et qu'il était là à temps plein pour nous appuyer dans nos dossiers, dans leur montage, leur détricotage et trouver la manière de les faire avancer.

C'est aussi pour cette raison qu'en 2009, Pierre Castagnou lui a confié au sein de l'équipe municipale le rôle et la mission de premier adjoint en charge du logement et de l'urbanisme. Il était un peu plus que cela dans cette équipe municipale. Il avait un grand souci d'être dans l'appui et la transmission auprès des jeunes générations. Et, vraiment, pour cette grande disponibilité, encore une fois, Jean-Paul, ici, nous t'adressons un grand merci.

Il a travaillé sur la politique de la Ville, sur la propreté, sur le logement, sur l'urbanisme. Il a été aussi à l'initiative, quand il s'occupait de la politique de la Ville, de monter des projets tels que la régie de quartier qui existe encore aujourd'hui. Il a essayé de trouver des solutions quand il le fallait pour, par exemple, des locaux qui, aujourd'hui, sont inscrits dans notre vie quotidienne, comme les locaux des centres socioculturels de notre arrondissement.

Il a été aussi très actif et très proactif quand il s'agissait de trouver des solutions pour continuer l'action de projets en direction de la jeunesse.

Et puis, il a dit en 2014 que, maintenant, il passait la main. Mais on a quand même continué de voir Jean-Paul, ici ou là, toujours à la recherche de consensus ou de solutions pour des projets qui lui tenaient à cœur. C'est avec beaucoup de pertinence et parfois avec son impertinence, puisqu'il cherchait à trouver des solutions, que nous l'avons retrouvé au cours de rendez-vous, de réunions de travail avec l'Association Notre-Dame de Bon Secours, avec la Fondation hospitalière Saint-Joseph. Il était encore très investi dans la paroisse Saint-Pierre-de-Montrouge, à laquelle il tenait beaucoup. Comme par hasard, il était dans le groupe de travail de l'économie de la paroisse et de l'immobilier de la paroisse. En tout cas, on le retrouvait toujours de manière très joyeuse et très conviviale. Il a été toujours et jusqu'au bout très engagé.

Un grand merci à lui, parce qu'encore une fois, vraiment, le mandat d'élu local était quelque chose qu'il portait profondément en lui, avec un sens très politique et très respectueux de ses partenaires.

Comme je le disais à Hélène et à ses enfants, la dernière fois que je l'ai vu, c'était au parc Montsouris, quand, à l'automne dernier, le Conseil de quartier avait organisé une nouvelle édition des Journées de l'arbre. Il était un promeneur du parc Montsouris, certainement un amoureux du parc Montsouris, puisqu'il était voisin du parc. On avait justement échangé quelques mots. Je l'avais regardé partir, continuer sa promenade, en le voyant, il est vrai, affaibli par une maladie qui l'a finalement emporté. On avait d'ailleurs échangé quelques mots, puisque nous avons eu quelque chose aussi en commun, qui était la même équipe médicale qui l'avait beaucoup accompagné à l'hôpital Cochin. Nous avons échangé, justement, sur des sujets d'actualité, sur la vie et sur ses enfants.

Il repose en Normandie, dans le cimetière qui est à côté de sa maison, de votre maison, Hélène. Je voulais vraiment, Hélène, que vous disiez cela à ses enfants, à vos enfants, parce que souvent, quand on est enfant, on ne se rend pas forcément compte de l'ampleur de l'engagement de nos parents. En tout cas, c'est ce que j'ai traversé quand j'ai perdu mon père où j'ai découvert l'immensité de son engagement associatif et militant. Je voulais vraiment vous dire qu'on sait qu'il a été beaucoup ici, un peu moins chez vous ou auprès de vous quand il était sous ce mandat, avec ce mandat d'élu de la République. Mais en tout cas, ici, on entendait aussi parler de vous avec énormément de fierté.

Je sais aussi que pour les personnes avec qui il a travaillé, les collaboratrices, les collaborateurs, les services et les partenaires, il avait toujours une petite attention, même après son départ de l'équipe municipale du 14<sup>e</sup> arrondissement, en partageant des dîners ou des déjeuners. C'est la marque des personnes qui sont humbles, mais sérieuses, présentes, disponibles et engagées pour un idéal.

Un grand merci à Jean-Paul Millet, qui a été adjoint, puis premier adjoint, et qui, pendant 15 ans, ici, est venu servir l'intérêt général de notre petite commune du 14<sup>e</sup> arrondissement.

Merci beaucoup, Hélène, pour votre présence ce soir. Encore une fois, nous adressons une grande pensée à Monsieur Jean-Paul Millet. C'est difficile de faire une transition. Hélène, souhaitez-vous dire quelques mots avant de passer la parole à Patrick Viry ? Mais vous n'êtes pas obligée.

*Remerciements de Mme MILLET.*

M<sup>me</sup> PETIT

Merci.

Patrick Viry.

**M. VIRY**

Merci, Madame la Maire. Nous avons bien connu Jean-Paul Millet, ici même, pour ma part au début de mon premier mandat, et puis dans les rues, parce que c'était un militant, comme toutes les personnes autour de la table. Nous sommes très tristes d'apprendre son décès. Tout simplement, on voudrait s'associer à tout ce que vous avez dit, sans en modifier une virgule, Madame la Maire.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci beaucoup pour votre message, Monsieur Viry.

Sans transition ou avec une petite transition par la pensée, je vais ouvrir désormais cette séance du Conseil d'Arrondissement avec une petite précision, puisque nous avons la présence dans le public de Béatrice Haber. Nous aborderons donc la délibération DU 115 juste après le vœu présenté par le Conseil de quartier Jean Moulin Porte d'Orléans. Je remercie également Béatrice pour sa présence à notre Conseil d'Arrondissement.

Madame la Maire débute le Conseil d'arrondissement. Le quorum est atteint.

– 14 2024 10 Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 11 juin 2024

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Nous allons d'abord adopter le procès-verbal de nos délibérations et de nos débats de la séance de notre Conseil du 11 juin dernier.

Est-ce qu'il y a des demandes de petites corrections ou modifications ?

Je la soumets à notre vote.

C'est adopté à l'unanimité.

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/2024/141**

– 14 2024 10 Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 11 juin 2024

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

Article unique : Le procès-verbal est adopté.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 8 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 8 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

## VŒU

– V14 2024 19 Vœu présenté par le Conseil du Quartier Jean Moulin, Porte d'Orléans pour reconsidérer urgemment la circulation sur le quartier Jean Moulin en remettant en double sens le sud de l'avenue du Général Leclerc

### **M<sup>me</sup> PETIT**

Je voulais juste rappeler, puisqu'il y a un vœu qui a été adopté au Conseil de quartier avant l'été, que ce vœu avait été inscrit à la dernière séance, celle du 11 juin, mais qu'à la demande de ceux qui l'ont porté et qui ne pouvaient pas être présents le 11 juin dernier, nous l'avons inscrit de nouveau à cette séance. Je vais leur donner la parole. Par contre, j'ai presque une dizaine d'inscrits.

Le règlement intérieur de notre Conseil prévoit que la parole publique est limitée à 30 minutes. Je vous propose donc de regarder comment vous souhaitez vous organiser. Soit l'ensemble des prises de parole ne dépasseront pas les 30 minutes, soit vous désignez peut-être des porte-parole ou porte-voix.

Je vous passe la parole, puisqu'il vous revient de présenter le vœu, et ensuite, l'équipe municipale répondra. Il y aura un débat.

### **Intervenant public**

Je vais peut-être commencer et d'autres viendront derrière mes propos. Madame la maire, Mesdames, Messieurs les conseillers d'arrondissement, déjà, merci d'avoir accepté de décaler la présentation de ce vœu à ce Conseil d'Arrondissement. Merci de nous donner l'occasion de venir présenter au nom du Conseil de quartier Jean Moulin Porte d'Orléans ce vœu qui a été adopté, comme vous l'avez dit, à une large majorité, avant l'été.

Comme vous le savez toutes et tous, ce n'est pas nouveau, la situation actuelle créée par la décision de mise en sens unique de l'avenue du Général Leclerc pour y installer des pistes cyclables est terriblement préjudiciable aux riverains et aux commerçants de tout le quartier Jean-Moulin.

Je rappelle simplement une réalité, je n'irai pas beaucoup plus loin. L'avenue Jean Moulin est étroite, encaissée, et accueille, depuis janvier, plus de 2 000 véhicules supplémentaires par jour en moyenne. Le week-end, l'augmentation est encore plus sensible, avec 50 % de trafic en plus.

L'immense majorité des poids lourds, autocars, deux roues motorisées, voulant sortir aujourd'hui de Paris, passent désormais sous les fenêtres des riverains, alors que le quartier accueille tant de publics fragiles, des crèches, des écoles, des collèges, des établissements, des foyers pour personnes handicapées, des résidences pour personnes âgées, et bientôt un collège pour 150 enfants sourds et malentendants au 16 avenue Jean-Moulin.

Aujourd'hui, on ne peut pas dire que les chiffres sont en baisse, s'il y a effectivement eu une pause estivale, les chiffres de fréquentation et de congestion remontent avec constance depuis le début du mois de septembre, et ont presque rejoint les niveaux du printemps. On nous annonce maintenant un entrepôt logistique et un projet de point Sogaris, dont la Ville est actionnaire, au début de l'avenue Jean-Moulin, ce qui amènera encore plus de camions certainement.

Cette décision, Madame la Maire, vous l'avez prise au forceps, sans étude sérieuse ni concertation préalable avec ceux qui sont les victimes directes, et alors que d'autres itinéraires cyclables, fréquentés, agréables et appréciés de tous existaient à proximité immédiate, rue Friant et rue de la Tombe-Issoire. Certainement guidée par une aspiration écologique avec une volonté de s'inscrire dans un sillon olympique, vous êtes passée en force, en fermant les yeux certainement sur des risques, et vous le savez aujourd'hui.

Cela fait plus de neuf mois que de nombreuses structures associatives se mobilisent pour vous demander de reconsidérer votre décision, que des dizaines d'administrés vous écrivent pour exprimer leur souffrance, qu'une pétition a recueilli plus de 1760 signatures, que la demande de rétablissement du

double sens de la circulation avenue du Général Leclerc est arrivée en tête de la consultation participative Embellir votre quartier sud 14e, en vain.

Lors de la dernière plénière du Conseil de quartier, où l'on a pu constater un nombre de participants record, les échanges ont été nourris - et l'on s'en félicite - entre les conseillères et conseillers du quartier pour comprendre la genèse de cette décision et en partager les conséquences, tant en matière de sécurité, de santé publique ou encore d'impact environnemental.

Vous avez également pu mesurer à l'occasion des deux réunions publiques que vous avez organisées l'incompréhension et la colère des riverains, commerçants, parents d'élèves au sujet de votre décision.

Vous avez certainement écouté d'une oreille, répété les mesures très largement insuffisantes et inopérantes pour établir un cadre serein au sein du quartier. Nous le voyons tous les jours. Le réglage des feux au bout de l'avenue n'a pas apporté de solution au problème. La présence ponctuelle de la police municipale ne dissuade ni les deux roues sur les trottoirs frôlant, voire heurtant, les piétons et les poussettes, ni les klaxons permanents, ni les comportements dangereux des conducteurs excédés par les embouteillages.

Nous avons nous-mêmes été obligés de demander à la préfecture de police récemment d'engager des moyens de la police nationale avenue Jean Moulin, ce que vous n'aviez, semble-t-il, pas fait.

Très récemment, suite à une proposition de l'association QJM14 dont j'assume la présidence, vous avez concédé à mettre en place un comité de projet visant à échanger sur les constats et à proposer un plan pour le quartier Jean Moulin. Nous nous réunirons donc le 14 octobre prochain pour une première réunion que nous espérons fructueuse et aller de l'avant avec des solutions à la hauteur du préjudice subi par les habitants de ce quartier.

À l'heure qu'il est, nous ne savons rien de ce plan, et c'est normal, peut-être comprend-il des mesures radicales, mais nous n'espérons pas de mesurette pour résoudre une solution qui, aujourd'hui, n'est plus tenable pour bon nombre d'habitants. Rétablir le double sens, nous le répéterons toujours, nous semble être, aujourd'hui, la solution de bon sens qui prévaut face à la situation que les riverains vivent.

Avant de conclure le sujet, pour ne pas être plus long, si le sujet n'était pas si grave, je pourrais faire preuve d'un peu d'ironie en pointant le vœu que vous allez présenter avec certains de vos adjoints en fin de ce Conseil d'Arrondissement pour soutenir la démarche d'actualité de la Maire de Paris de passer le boulevard périphérique à 50 km/h. Les nombreux considérants que vous avez utilisés dans ce vœu ne sont autres que ceux que nous avons mis en avant dans le vœu du Conseil de quartier pour vous demander de reconsidérer votre décision : fortes nuisances sonores et pollution atmosphérique considérable dues au trafic routier, effet néfaste de la pollution sonore sur la santé des riverains, notamment en termes de troubles du sommeil et de stress, aggravation des problèmes respiratoires causés par les particules fines émises par les véhicules, notamment chez les populations fragiles, pollution accrue générée par les embouteillages et les arrêts fréquents de véhicules. Alors pourquoi, lorsque nous faisons état des mêmes arguments, refusez-vous de nous écouter ? Pourquoi, lorsque nous produisons des certificats médicaux faisant état de crises asthmatiques multipliées chez les jeunes enfants depuis janvier, fréquentant les crèches du quartier, ne vous alarmez-vous pas ?

Monsieur David Belliard, ce matin, dont votre vœu vient en soutien, déclarait sur les ondes : « Le premier bénéfice pour les riverains du périphérique, c'est qu'ils vont gagner en sommeil. Ils vont pouvoir dormir. C'est quand même quelque chose d'important que de garantir le droit au sommeil. » Avenue Jean Moulin, les riverains ne dorment plus depuis quelque temps.

Alors oui, notre vœu sera soumis dans quelques minutes à votre vote, mesdames et messieurs les élus municipaux. Si vous deviez le rejeter par discipline de vote, alors même qu'il est l'expression de l'avis des habitants du quartier et de la démocratie participative, vous acteriez que la mauvaise décision prise il y a quelques mois pour le quartier ne doit pas être reconsidérée et vous assumeriez délibérément de faire subir durablement des nuisances conséquentes aux habitants du quartier Jean Moulin, à moins que votre conscience personnelle ne vous fasse en responsabilité adopter ce vœu afin de remettre à plat la réflexion globale de l'aménagement de l'entrée-sortie sud de la capitale dans

l'intérêt des administrés qui vous ont élus. C'est bien évidemment ce que nous souhaitons tous et je vous remercie sincèrement pour votre écoute bienveillante ce soir.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci, Monsieur. Est-ce que d'autres personnes souhaitent prendre la parole ? Oui, Monsieur.

#### **Intervenant public**

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, mesdames, messieurs, nous - je dis « nous » parce que je m'exprime évidemment en mon nom et au nom d'autres personnes qui sont présentes ici ce soir et d'autres qui ne le sont pas - faisons partie du comité d'animation du Conseil de quartier et nous sommes membres du groupe de travail Porte d'Orléans. Ce groupe a été constitué à l'origine pour traiter les difficultés de la Porte d'Orléans, notamment les questions de mobilité. Il a ensuite élargi son champ d'action aux difficultés posées par la mise en sens unique de l'avenue du Général Leclerc.

Nous avons des remarques de fond à formuler sur le vœu qui vient de vous être présenté et également des remarques de forme. Je commence par les secondes.

Sur le plan de la forme, plusieurs arguments avancés à l'appui du vœu en séance du Conseil de quartier sont apparus manifestement excessifs ou, à tout le moins, insuffisamment documentés. Nos demandes d'explications et de justifications adressées avant la réunion du Conseil de quartier sont restées sans réponse.

Le jour du vote, le Conseil de quartier réunissait un nombre important de participants. Cela a été dit et c'est vrai. Ils étaient beaucoup plus nombreux que pendant les réunions précédentes et à l'évidence avec une surreprésentation des membres ou des sympathisants de l'association QJM14.

Cette surreprésentation a été tout à fait temporaire, puisque la salle s'est en grande partie vidée après le vote et le résultat du scrutin. C'est vrai que l'approbation a été votée, mais elle a été votée par une quarantaine de personnes sur une soixantaine de votants, donc 40 personnes sur 60 votants. 20 n'ont pas souhaité s'exprimer ou ont voté contre.

Cette surreprésentation et ce résultat nous ont interpellés sur la qualification « vœu du Conseil de quartier », au sens où elle donne au résultat une portée qu'elle n'a vraisemblablement pas et qu'elle pourrait être utilisée pour minimiser la parole ou réduire au silence les membres du Conseil de quartier qui sont en opposition au vœu. La qualification « vœu des conseillers du quartier ou de certains conseillers du quartier » serait sans doute plus appropriée et nous soumettrons à la réflexion cette proposition dans le cadre de la mise à jour de la charte des conseils de quartier.

Maintenant, sur le fond, nous avons été informés du projet de mise en sens unique du tronçon sud de l'avenue du Général Leclerc au printemps 2023, soit six mois avant le démarrage des travaux. Nous avons immédiatement demandé que soit étudiée l'incidence des reports de circulation et qu'une information appropriée soit donnée aux riverains.

Le sujet a été mis à l'ordre du jour des réunions du Conseil de quartier qui se sont tenues sur le deuxième semestre 2023 sans rencontrer beaucoup d'audiences, il faut bien le dire.

Dès l'annonce des travaux en janvier 2024, nous nous sommes inscrits dans une démarche constructive de recherche de l'intérêt général qui nous a amenés à des propositions visant, sinon à faire disparaître les nuisances subies par les habitants de l'avenue Jean Moulin et des rues adjacentes, tout au moins à les réduire et à les rendre acceptables. En effet, dès lors que la Mairie de Paris poursuivait trois objectifs, faire deux pistes cyclables protégées sur le tronçon sud de l'avenue du Général Leclerc, réserver deux voies de circulation aux véhicules entrants, et désengorger la Porte d'Orléans, il n'y avait pas d'autre choix que router la circulation sortante dans l'avenue Jean Moulin et la rue des Plantes. Il est d'ailleurs incontestable - chacun l'a déjà vérifié ou peut le vérifier - que la circulation dans l'avenue du Général Leclerc s'est considérablement décongestionnée et que la circulation des tramways et des véhicules entrants est beaucoup plus fluide qu'elle ne l'était.

Malheureusement, et contrairement aux souhaits exprimés par plusieurs membres du Conseil de quartier, nous n'avons pas pu partager nos propositions ou les enrichir avec l'association QJM14, son seul objectif étant la remise à double sens de l'avenue du Général Leclerc sans considération de l'intérêt général et de la vie des riverains de la Porte d'Orléans et de l'avenue du Général Leclerc.

Ces motifs de fond et de forme ont conduit les membres du groupe de travail Porte d'Orléans, qui étaient présents à la réunion du Conseil de quartier, à refuser de participer au vote, à voter contre ou à s'abstenir.

Pour autant, nous ne sommes pas insensibles aux nuisances subies par les riverains de l'avenue Jean Moulin. Nous regrettons de ne pas avoir été suffisamment entendus par la mairie sur le caractère approximatif et insuffisamment préparé de son dossier à l'origine.

Inquiets des propos agressifs tenus par certaines personnes en réunion publique, nous renouvelons notre souhait que la Mairie du 14<sup>e</sup> renoue le fil du dialogue avec les habitants de l'avenue Jean Moulin et des alentours, trouve les moyens de restaurer un climat apaisé et mette en œuvre des solutions coconstruites qui améliorent la qualité de vie de ses habitants.

Dans nos dernières discussions avec Monsieur Guillaume Durand, nous retenons que notre souhait et celui de la mairie convergent.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci, Monsieur. Madame.

#### **Intervenante public**

Je suis également membre du comité d'animation du Conseil de quartier depuis près de trois ans, je suis riveraine de l'avenue Jean Moulin. La personne qui vient de parler est une des deux personnes qui a voté contre ce vœu sur, effectivement, 60 votants. Cette personne fait partie d'un groupe de travail qui confisque totalement - mais je dirai totalement - la possibilité d'expression du quartier Jean Moulin.

C'est pour cela que je prends la parole. Je laisserai ensuite s'exprimer les autres personnes du quartier qui devaient parler ce soir. Je suis assez écœurée et révoltée que l'on ose employer le terme de démocratie participative quand on n'est même pas démocrate. Bonsoir.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Monsieur Cazejust.

#### **Intervenant public**

Je m'appelle Didier Cazejust et j'interviens ici à double titre, tout d'abord en tant que président d'une association sportive qui s'appelle la Jeunesse Athlétique du Petit Montrouge. Je nous explique facilement, parce que vous êtes tous du quartier. Au début de l'avenue Jean Moulin, nous avons des installations sportives, les gymnases des collèges Jean Moulin et Alphonse Daudet. Derrière l'avenue Jean Moulin, quand on va vers le périphérique, nous avons une installation sportive qui est le stade Jules Noël.

Nos sportifs, particulièrement les enfants, parce que nous avons une école de tennis de table, une école de football, une école d'athlétisme, passent avec leurs mères sur les trottoirs de l'avenue Jean Moulin. Je n'ai cessé d'avoir des plaintes depuis janvier dernier et qui sont de nouveau présentes depuis début septembre de parents qui sont extrêmement mécontents du bruit. On parle du bruit et de la pollution. Mais moi, je vous parle de l'effervescence, des cris, des disputes, de l'agressivité. C'est très difficile, aujourd'hui, de vivre le matin, le soir et la nuit à Jean Moulin.

Dans cette association sportive, il y a également deux sections pour handicapés. Il y a une section pour handicapés physiques. Ce n'est pas facile pour eux quand il y a beaucoup de monde. Je ne parle pas de

la section sport adapté où ce sont des handicapés mentaux. Les handicapés mentaux passent aussi par la rue Jean Moulin. Et j'expliquais à Monsieur Durand, quand nous nous sommes rencontrés au mois de juin dernier, qu'un jeune avait fait une crise de nerfs à cause, justement, de cette effervescence et de cette crispation. Il s'est roulé par terre sur le trottoir. C'est à tel point que des parents me disent qu'ils vont cesser d'envoyer les enfants dans nos écoles de sport et que les éducateurs qui accompagnent les handicapés, que ce soit du handisport ou du sport adapté, envisagent de revenir en arrière et de ne plus pratiquer le sport. Je trouve cela particulièrement dommage.

Je me suis permis, donc, de téléphoner à la délégation à la sécurité routière en expliquant qu'il y a trois voies, les avenues du Maine, Général Leclerc et Alésia, côté 13<sup>e</sup>, qui déferrent leur véhicule sur une seule voie, Jean Moulin, et qu'au sud de Jean Moulin, rue des Plantes et Jean Moulin se percutent avec des encombrements maximums, comme vous avez pu le constater encore aujourd'hui, ce matin, à midi et ce soir. La délégation à la sécurité routière m'a dit qu'elle analysait notre demande. Le lendemain, la réponse a été la suivante : « Nous sommes très défavorables à ce genre de chose. Nous n'avons jamais proposé que ce genre d'organisation puisse être mise en place. »

J'interviens à un deuxième titre, celui de mes anciennes fonctions de directeur d'hôpital. J'ai dirigé des hôpitaux de l'AP-HP. Je me suis enclin à prendre en charge, dans les meilleures conditions possibles, les accidents de la voie publique, les AVP. J'ai questionné le Professeur Carli, directeur médical du SAMU de Paris, chef de service de réanimation et d'anesthésie à l'hôpital Necker Enfants malades et j'ai questionné les directeurs d'hôpitaux. Quel est le premier critère où il y a des risques d'accidents de la voie publique ? Le premier critère est la multiplicité des véhicules.

Que constatons-nous aujourd'hui ? Nous constatons des semi-remorques, des camions avec des remorques. Nous constatons des cars de tourisme, dont certains ont des remorques. Nous constatons des véhicules de toute catégorie, petits camions, grands camions. Nous constatons des motos, trois roues, deux roues. Il y a un flux ininterrompu. Plusieurs fois, j'ai été pris par le bras par des dames âgées qui m'ont dit : « Je ne sais pas quand je dois traverser, comment je dois le faire et si je dois continuer à marcher sur le trottoir ».

La situation est donc difficile et je pense qu'il faut prendre une décision rapide.

J'ai donc appelé au titre de mes anciennes fonctions le cabinet du préfet de police. Mes anciens collègues sont toujours en poste et ils me disent qu'on peut très bien rétablir la circulation avenue du Général Leclerc. On peut aussi effectivement proposer d'autres voies d'accès et je pense que c'est la discussion que vous ouvrez, Madame la Maire, et je vous en remercie. Moi, je ne fais pas tellement appel à l'élection. Je fais appel à vous, Madame la Maire, que je connais, pour votre bon sens et pour votre humanité. Faites quelque chose.

La vie aujourd'hui, dans le quartier Jean Moulin, qui se voulait un village où il y a trois crèches, où il y a sept restaurants, où il y a trois commerçants, on voulait un village et nous avons une autoroute urbaine. C'est malheureux. Mais je connais votre humanité, et je sais que, de vous-même, vous allez réagir dans le bon sens et l'intérêt de vos administrés. Merci de votre attention.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Il reste entre 10 et 15 minutes pour les prises de parole du public.

#### **Intervenante public**

Madame la maire. Mesdames et Messieurs les conseillers d'arrondissement, je m'appelle Sandrine Fichot, je suis commerçante avenue Jean Moulin depuis 2017 et également présidente de l'association des commerçants Village Jean Moulin-Friant que j'ai créée en octobre 2023.

Je me tiens devant vous aujourd'hui pour exprimer à nouveau mon profond désaccord et celui des commerçants, adhérents ou pas, avec la décision que vous avez prise de mettre en sens unique l'avenue du Général Leclerc.

Pour le commerce avenue Jean Moulin et ses 360 emplois, l'intensité du trafic, les nuisances sonores et atmosphériques réduisent l'attractivité de nos magasins et découragent nos clients de venir faire leurs achats.

Face à ce changement de circulation sur Général Leclerc, nous constatons déjà que le report de trafic nuit à nos activités en entraînant des retards et des perturbations dans nos livraisons, ce qui a un impact négatif sur nos chiffres d'affaires. Depuis le début de l'année, je suis à -12 % alors que j'évolue de manière positive depuis l'ouverture de ma boutique.

En effet, les places de livraison sont quasi inexistantes et sont supprimées au fil des mois, sans aucune concertation, à un tel point que de nouvelles places de livraison ont été créées face à des immeubles d'habitation. Je prendrai pour l'exemple le 19 avenue Jean Moulin. Les livraisons se font donc en double file. Il y a un risque d'accident à chaque livraison, car le livreur n'a aucune protection sur la route, au milieu des voitures, des deux-roues, des poids lourds et des bus de touristes de plus en plus nombreux.

Nous constatons aussi depuis cet été des poids lourds sur les trottoirs, s'arrêtant pour une pause. Deux d'entre eux ont déjà arraché deux stores. J'en ai été la victime. Lundi matin, le boucher voisin a été aussi victime d'un arrachage de store.

Sur l'avenue Jean Moulin, j'avais compté 10 restaurants avec droit de terrasse. Cet été, les habitants n'étaient pas au rendez-vous. Le constat est sans appel : des rues vides de ces habitants et des routes encombrées. Les habitants qui déjeunaient ou dinaient en terrasse se plaignent du bruit et de la pollution et ont évidemment changé leurs habitudes.

Nous observons aussi une augmentation du non-respect du Code de la route par des deux-roues motorisés ou non, roulant sur le trottoir, manquant d'écraser notre personnel et nos clients sortant de nos boutiques.

Je le répète, cette décision de mise en sens unique de Général Leclerc est un suicide commercial. En votant pour ce vœu ce soir, vous démontrerez votre engagement envers le bien-être de notre quartier et votre volonté de prendre des décisions éclairées et justes.

Merci pour votre écoute.

### **Intervenant public**

Bonjour à tous. Je m'appelle Rémi Brassens, j'habite au 41 avenue Jean Moulin, depuis environ quatre ans. Je vais vous lire le discours que j'avais fait au mois de juin, puisque rien n'a changé.

J'habite l'avenue Jean Moulin depuis environ quatre ans. Lorsque je suis arrivé dans le quartier, c'était plutôt paisible, un peu bruyant aux horaires de pointe, mais rien d'effolant.

Depuis la déviation, c'est devenu un vrai cauchemar. On ne respire plus dans l'avenue. Même à l'intérieur de mon appartement, je dois fermer les fenêtres. Du bruit en permanence, je n'en dors plus la nuit. Je me suis même mis à prendre des somnifères pour dormir, et pourtant, j'ai un double vitrage efficace.

Quand je sors dans la rue, je dois me battre avec les scooters et les vélos qui roulent sur les trottoirs. Bref, depuis la déviation, vous avez rendu tout un quartier invivable.

Par ailleurs, j'ai fait évaluer mon appartement par trois agences pour éventuellement quitter le quartier, mais celui-ci a perdu environ 100 000 euros, soit 15 % de sa valeur. Je cite les commentaires des trois agences : « Votre appartement se situe dorénavant sur un axe passant et très bruyant depuis le changement de circulation. Ce facteur peut engendrer un frein pour un bon nombre de nos clients. » Mais bon, apparemment, pour Guillaume Durand, c'est une bonne chose que les prix baissent. On va dire que cela dépend pour qui.

Madame la Maire, merci de trouver des solutions. Nous ne vivons plus. Vous avez pourri la vie des habitants de la rue des Plantes et de l'avenue Jean Moulin. Alors, s'il vous plaît, ne venez pas nous voir avec des mesures telles qu'un rallongement de feu vert ou bien une police municipale qui,

ponctuellement, met des amendes aux deux roues. Merci de reconsidérer la déviation de l'avenue du Général Leclerc et d'empêcher les poids lourds de circuler sur une avenue qui ne l'est que de nom.

Merci à tous.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci. Il reste trois minutes. Madame.

#### **Intervenante public**

Bonjour tout le monde. Je suis Marie-Pierre Archambeaud. J'ai été très longtemps, jusqu'à l'année dernière, médecin au 100 avenue du Général Leclerc et j'habite côté avenue Jean-Moulin puisque c'est une copropriété traversante.

J'ai habité volontairement avenue Jean Moulin, car ce quartier en marguerite - qui était le choix de beaucoup de décisions à Paris de favoriser, en parallèle aux grandes avenues passantes, des quartiers en marguerite - était un quartier paisible et, comme l'a dit mon collègue précédemment, un quartier familial avec beaucoup de passages. Il y a le Café Signes où il y a aussi des aveugles, ce qui n'a pas été dit. Il y a beaucoup de personnes en fauteuil roulant, beaucoup d'handicapés, et évidemment de très nombreux enfants en particulier encadrés par leurs animateurs quand ils vont au stade, etc., et qu'ils sortent de l'école. Donc, c'est vrai que ce quartier est très riche en enfants et en établissements qui accueillent un public fragile.

J'ai pu constater, habitant depuis plus de 30 ans de ce côté-ci de l'avenue, qu'il y avait une grande différence de pollution entre l'avenue du Général Leclerc et Jean Moulin et beaucoup d'embouteillages à Porte d'Orléans. Je comprends qu'on cherche des solutions. En même temps, les solutions trouvées ont été une façon d'améliorer Général Leclerc mais sans tenir compte des conséquences pour Jean Moulin où il n'y a aucune piste cyclable, où rien n'est fait pour canaliser les deux roues et où, au minimum, il faudrait supprimer le passage des poids lourds et réfléchir à une orientation des véhicules qui engendrent beaucoup de pollution ailleurs.

Comme médecin, j'avais juste envie de porter cela à votre connaissance. C'est vraiment une réflexion sur la pollution, le bruit, le sommeil des habitants et la dangerosité pour les enfants qui doit être menée. Il y a énormément d'enfants et de publics handicapés dans cette avenue. Je pense qu'il est incontournable d'y réfléchir. J'espère que des solutions seront trouvées.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je vais peut-être donner la parole à Guillaume Durand. Ensuite, le débat pour les élus avant le vote sera ouvert.

**M. DURAND**

Merci, Madame la Maire. Merci pour vos interventions.

Comme Carine l'a rappelé, ce vœu a été voté en Conseil de quartier le 28 mai et il contient uniquement des reproches que je peux comprendre sur le manque de concertation et la demande de remise à double sens de l'avenue du Général Leclerc.

Il ne parle pas d'un certain nombre de points que vous avez pu évoquer lors de vos différentes interventions, que ce soit sur l'absence de pistes cyclables, sur la question du tonnage des véhicules ou sur la question des mesures correctives dont je vais parler après. Je vais essayer de vous répondre sur les quelques points qui ont été évoqués.

Mais je le dis d'emblée, et comme cela, il n'y aura pas de suspense. Je sais aussi qu'il y a un nouveau vœu qui, d'ailleurs, aborde un certain nombre de ces points qui doit être présenté à une plénière prochaine. Je pense que ce vœu est un peu caduc et donc je demanderai aux représentantes et aux représentants du Conseil de quartier qui sont habilités à le faire de bien vouloir le retirer, ce qui

n'empêche pas qu'on puisse débattre et je vais répondre à vos questions. Si ce n'est pas le cas, je le dis tout de suite aussi, nous voterons contre.

Pourquoi votons-nous contre ? Pourquoi ne voulons-nous pas remettre l'avenue du Général Leclerc à double sens ? Comme un certain nombre de personnes l'ont évoqué, il y avait un projet global d'aménagement cyclable, de maintien des couloirs de bus sur Général Leclerc et de désengorgement de la Porte d'Orléans. Ces trois objectifs sont remplis, notamment le dernier sur lequel nous avons quand même non pas des inquiétudes mais des doutes et en tout cas de l'espérance. Je crois que les riverains de la Porte d'Orléans se rendent bien compte qu'aujourd'hui, les voitures circulent de manière plus fluide et donc les traversées piétonnes et les conflits d'usages sont grandement améliorés au niveau de la Porte d'Orléans.

Maintenant sur la question de l'avenue Jean Moulin, je ne reviendrai pas sur la concertation et les annonces de réunions publiques puisque le représentant du Conseil de quartier l'a fait. Mais il y a eu effectivement plusieurs réunions et le sujet a été abordé tôt. Je rappelle aussi que la préfecture de police nous a donné un avis tardif. C'est pour cela que lors de ces premières réunions et échanges au sein du Conseil de quartier - et j'invite effectivement à ne pas s'y rendre uniquement une fois que les choses sont faites -, nous ne pouvions pas être définitifs sur la mise à sens unique puisque la préfecture de police n'avait pas donné d'avis. C'est seulement fin 2023 que nous avons commencé à pouvoir avancer.

Il y a eu deux réunions ensuite une fois ces aménagements faits, une le 20 mars 2024 et une le 19 juin 2024. Force est de constater que le format de ces réunions publiques ne convient pas à la construction de la suite, puisque de part et d'autre, je pense que nous avons beaucoup de mal à nous faire entendre et qu'il nous a semblé nécessaire de travailler à une autre méthode pour discuter. Je crois que cette demande venait à la fois de notre côté mais aussi de l'association des riverains et j'y reviendrai ensuite.

Je viens quand même brièvement sur les questions avec la préfecture de police, puisque cela figure dans le texte du vœu qui a été voté en mai, pour rappeler que nous avons un premier avis général qui a été donné dès 2022 sur l'axe Porte d'Orléans-Châtelet dans lequel la préfecture de police avec nos attendus nous proposait la mise à sens unique de la partie sud de l'avenue Général Leclerc qui n'était pas dans nos premières options. Nous rappelons aussi que notre demande était une mise à sens unique de la portion nord de Général Leclerc. Je le dis au passage, car je n'y reviendrai pas, nous continuons de le demander et nous continuons de penser qu'une mise à sens unique de l'avenue du Général Leclerc nord serait de nature à diminuer le nombre de voitures qui aboutissent place Basch et donc naturellement sur l'avenue Jean Moulin. Néanmoins, cela avait donc été refusé. Il y a eu un avis spécifique sur le projet que nous avons proposé sur le sud qui était défavorable en absence d'une étude de report. L'étude de report a été faite à la suite de cet avis de mars 2023 et c'est donc en octobre 2023 que la préfecture a accepté le projet tout en soulignant que, dans l'étude de report, il y avait un risque de congestion sur l'avenue Jean Moulin, ce qui n'a pas été caché.

D'ailleurs, je redis que cette étude de report a été présentée, je crois, à deux occasions au public pour être en toute transparence ce qui est - je crois - un fait inédit. Il est très rare que les études de report soient présentées aux riveraines et aux riverains.

Moi, je ne nie pas qu'il y a des voitures en plus sur Jean Moulin. Je pense qu'il ne faut pas nier les chiffres.

Je veux qu'on se mette d'accord. Nous avons l'avantage d'avoir un système de comptage permanent sur l'avenue Jean Moulin. Alors, il y a ses défauts puisqu'entre avril et juillet, il n'a pas fonctionné et je le dis aussi : je n'ai toujours pas les chiffres entre avril et juillet. J'ai les chiffres qui s'arrêtent fin avril et qui reprennent au 15 juillet. Hors vacances scolaires puisqu'effectivement la pause estivale et la pause estivale et olympique renaissent encore plus de voitures, depuis la rentrée, nous arrivons à environ 1600 véhicules par jour en plus. On pourra discuter des chiffres et on les présentera au comité de suivi. Ils sont en plus sur l'avenue et sont à peu près répartis également au cours de la journée. Je dis aussi qu'il n'y a pas de créneau horaire qui dépasse les 520 véhicules par heure, ce qui est assez élevé, mais il n'y a pas énormément de gros pics de flux de voitures sur l'avenue Jean Moulin. C'est une augmentation

globale qui tourne autour des 25-27 % en plus par rapport à ce que c'était avant où il y avait environ 6700 véhicules par jour.

Vous avez parlé de la congestion. Là, par contre, je suis en désaccord avec vos constats.

J'entends parler de mesurette sur l'allongement du temps de feu. C'est pourtant une mesure extrêmement importante. L'allongement du temps de feu à l'extrémité de l'avenue Jean Moulin, c'est-à-dire au croisement avec les Maréchaux, s'est fait en deux étapes puisque cela a forcément des impacts sur la traversée du tramway et nous voulions prendre des précautions pour que le tramway ne se retrouve pas bouché comme c'était le cas avant Porte d'Orléans.

Par contre, sur les indicateurs de congestion que fournissent à nouveau les comptages permanents, il y a une réelle amélioration dès le premier rallongement du temps de feu et une seconde amélioration à laquelle on assiste depuis la rentrée puisque ce second rallongement s'est fait au mois de mai avec une congestion globale qui diminue et un nombre d'occurrences de congestion importante qui diminue lui aussi. On pourra rediscuter les chiffres à nouveau. Mais là-dessus, je ne peux pas laisser dire que la congestion ne s'améliore pas ou qu'elle ne s'est pas améliorée depuis avril, ce n'est pas le cas. Il y a vraiment de moins en moins de moments où la congestion est importante, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y en a pas et ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de différence avec avant la mise à sens unique.

J'entends que pour certains, ce sont uniquement des mesures correctives qui ne permettent pas de revenir à la situation antérieure. Je suis d'accord avec ce constat. Je rappelle aussi que le nombre d'automobiles en circulation dans Paris et donc sur l'avenue Jean Moulin de manière générale année après année diminue et que le volume actuel correspond globalement à un volume qu'on pouvait avoir il y a quelques années. Je ne partage pas le fait de dire que le volume de voitures actuel n'a jamais été connu avenue Jean Moulin, c'est factuellement faux.

Par contre, je suis très sensible à la question de la pollution sonore. Effectivement, le fait qu'il y ait des véhicules qui soient là aussi le week-end dans un nombre plus important et la nuit crée effectivement des effets qui ne sont pas dus au nombre de voitures mais au fait qu'il y a des voitures et des scooters avec une ligne droite qui fait qu'on a des voitures et des scooters qui accélèrent. Cela crée des nuisances sonores. Je le partage et nous essayons de travailler à des mesures.

Je ne vais pas développer sur les comptages de pollution et sur les comptages de mesures sonores puisque vous n'en avez pas parlé ce soir et qu'on pourra en discuter en comité de suivi, donc je finis avec deux points.

Sur des possibilités d'aménagement, nous avons demandé aux services de la Ville d'étudier des possibilités d'aménagement tactiques, donc qui puissent se faire dans une temporalité relativement courte, même si cela demande des études légales et qu'on ne peut pas faire cela du jour au lendemain pour regarder ce qui pourrait se passer pour créer un aménagement cyclable tactique. Pourquoi un aménagement cyclable ? C'est parce qu'on sait qu'en créant un aménagement cyclable, cela clarifiera le nombre de files de voitures sur l'avenue, ce qui évite d'avoir des congestions dues à des voitures qui s'écartent puis se recroisent, et surtout, cela incite grandement et cela permet aux vélos de ne pas monter sur le trottoir. Je redis devant mon collègue Didier Antonelli que ce n'est pas parce qu'il n'y a pas d'aménagement cyclable qu'on a le droit de monter sur le trottoir. Je pense que les équipes de la police municipale continuent de verbaliser. Mais on sait qu'en créant des aménagements, cela évite ce genre de problème. Les services sont en train de discuter et de travailler à de premières esquisses et nous avons bon espoir de pouvoir vous les présenter le 14 octobre.

Il y aura également les résultats d'analyses de mesures de la qualité de l'air menées entre mi-mai et début juin. Je ne les ai pas encore.

Pour finir sur le format du comité de suivi, puisque les réunions publiques ne fonctionnent pas, nous allons donc travailler dans un format restreint où nous essaierons toutes et tous d'être constructifs malgré nos désaccords qui pourront persister avec des représentants de l'association des riverains que nous reconnaissons en tant que tels, des représentants du Conseil de quartier que nous reconnaissons également en tant que tels et ce n'est pas la même chose et je crois qu'on a pu l'entendre ce soir, des

représentants de l'association de commerçants, des parents d'élèves, d'une association cycliste et du CLH. L'idée est d'avoir des réunions régulières où on pourra discuter des solutions.

Voilà, je finirai - et Carine complétera peut-être - en disant que nous ne lâchons pas l'affaire pour dire les choses de manière très brutale. On a bien l'intention que le quotidien des riverains et des personnes qui circulent sur l'avenue Jean Moulin soit amélioré avec les solutions qu'on pourra prendre. Mais je pense qu'il faut maintenant passer à autre chose et ne plus imaginer que cette avenue sud pourra repasser en double sens. J'espère que le travail en comité de suivi pourra convaincre tout le monde de cet aspect. C'est pourquoi je vous demande donc de retirer le vœu, et à défaut, nous voterons contre.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci, Guillaume. Monsieur Viry, je vous passe la parole.

**M. VIRY**

Merci, Madame la Maire. J'aurais une réaction relativement courte parce qu'on s'était beaucoup exprimé au printemps dernier sur le sujet lorsqu'il y avait eu une première intervention pour dénoncer le dispositif qui a été mis en place au forceps - l'expression a été prise et on la reprend volontiers - par la Ville de Paris. À l'époque, on vous avait reproché, objectivement, l'absence d'études d'impact. J'espère que Monsieur Durand avait un stylo ou alors un téléphone bien chargé parce qu'il n'y a pas besoin d'études d'impact, il n'en a plus besoin. Vous n'en avez pas mené, mais il n'y en a plus besoin. Tout ce qui a été dit ce soir vous permet de remplir, d'ailleurs dans les deux sens, le pour et le contre de ce que vous avez mis en place de façon à la fois précise, objective et vécue. Je pense que le vécu est important. Tout ce que vous avez dit était très désincarné et je pense que ce qui est vécu doit être pris en compte.

Ce qui est différent par rapport au mois de mai est que vous avez réussi une triste prouesse : vous avez réussi à faire venir des gens qui s'affrontent. Moi, je suis élu depuis 2008, on a eu l'occasion de le dire tout à l'heure. C'est la première fois que je vois des gens qui viennent s'affronter devant nous. Il y a eu des gens qui n'étaient pas d'accord avec vous, qui ont parfois perturbé la séance, et c'est normal ou moins normal, mais cela peut être en tout cas divertissant. Il y a eu des gens d'accord avec vous. Réussir la prouesse de faire s'affronter des gens alors que vous-même avez un discours sur le vivre ensemble, etc., je dis « chapeau ». Un chapeau tristement abaissé.

C'est une triste prouesse, mais c'est aussi la preuve de votre démarche purement idéologique. Je ne prendrai que trois termes dans ce qu'on a pu entendre depuis une petite demi-heure. Les derniers que vous venez de citer : « je ne lâcherai rien. » Tout est dit dans la formule. Il y a aussi l'idée du format restreint de votre comité. Quand le peuple ne dit pas ce que vous avez envie qu'il dise, vous changez le peuple, c'est très bien. Je pense que cela va assez bien avec vos façons de penser. L'autre chose est qu'une des personnes qui est intervenue et que je me suis permis de noter s'est penchée en disant que le prix de son logement potentiellement a baissé. On peut imaginer que cela n'a pas d'importance. Je vous rejoindrai sur l'aspect intérêt général. On n'a pas à prendre en compte les intérêts particuliers. Mais quand on fait fi de la situation individuelle des gens comme vous l'avez exprimé, on peut se poser quand même des questions. Je pense que voir les gens partir du quartier n'est peut-être pas tout à fait quelque chose qui vous déplairait.

Hélas, on avait commencé la réunion avec une triste nouvelle. Mais je pense aussi que dans ce que vous avez dit, Madame la Maire, il y a une source d'inspiration avec une perche qui vous a été tendue tout à l'heure de façon très constructive. Je pense que vous, Madame la Maire, comme l'aurait fait Monsieur Millet et comme l'aurait fait Monsieur Castagnou à votre place, pouvez trouver une solution consensuelle et je pense que vous vous grandiriez et que vous éviteriez à votre majorité une grosse bêtise en persévérant dans cette démarche.

Évidemment, vu ce que j'ai dit, nous voterons pour le vœu. Merci.

M<sup>me</sup> PETIT

Merci pour vos interventions.

Ce n'est jamais divertissant et ce n'est pas du tout ce que nous pensons quand des citoyennes et des citoyens qui s'engagent sous une forme associative ou dans une forme de démocratie participative telle que les conseils de quartier disent publiquement leur désaccord sur la façon dont le Conseil de quartier a pu débattre, a pu délibérer, a pu voter, peut fonctionner. Pour nous, et là, je parle pour l'ensemble des élus et particulièrement pour Elliot de Faramond, cela n'est pas du tout divertissant, Monsieur Viry.

On va essayer de regarder comment on peut retrouver un climat et des conditions de travail au Conseil de quartier qui puissent permettre l'expression de tout le monde et cheminer vers des solutions qu'on construit, etc.

Ce n'est pas la première fois non plus qu'au Conseil d'Arrondissement, mais aussi dans le cadre de réunions publiques, il y a des personnes qui s'affrontent ou, en tout cas, qui ne pensent pas la même chose. Ce n'est pas la première fois. Et on a aussi permis des médiations et contribué à trouver des solutions et à ce que cela se passe mieux.

En tout cas, par rapport à ce sujet, je tiens à dire qu'avec Elliot de Faramond et avec Sidonie Parisot, qui, au sein de l'équipe municipale, est l'élue référente pour ce quartier et ce Conseil de quartier, nous sommes disponibles pour que cela se passe mieux, parce que dans ce Conseil de quartier, cela s'est bien passé. Il y avait et il y aura des projets et des sujets. Par exemple, nous sommes invités pour le prochain à échanger sur la question des commerces et sur d'autres sujets. Il y avait et il y aura à nouveau une qualité de travail normale pour un Conseil de quartier auquel nous tenons. D'ailleurs, je le redis, si on peut s'exprimer publiquement aussi en Conseil d'Arrondissement, c'est parce que nous le voulons. Donc, on ne tient pas du tout à cacher les choses, à mettre des couvercles sur des cocottes-minute ou des casseroles. Ici, on peut s'exprimer, on peut s'exprimer librement et dire les choses en Conseil d'Arrondissement.

Contrairement à beaucoup d'autres arrondissements, les conseils de quartier ne sont pas présidés par des élus de la majorité du Conseil d'Arrondissement, qu'elle soit de tel ou tel bord. Ce sont les habitants, les membres des conseils de quartier, qui choisissent l'ordre du jour et qui le travaillent avec l'appui de l'équipe municipale, quand ils le souhaitent, ou sans l'appui de l'équipe municipale, mais avec l'appui des services administratifs qui travaillent sur la question de la démocratie de proximité. Je le redis parce que ce n'est pas partout pareil. Nous, on va au débat. On va au débat et on va à l'échange d'idées. Il y a des décisions sur lesquelles on a recueilli d'abord un accord. Je peux en citer beaucoup. Et puis il y a des décisions sur lesquelles, au départ, des personnes qui s'exprimaient disaient qu'elles n'étaient pas convaincues. On a fait, mais on a accompagné, on a suivi, on a trouvé des chemins pour améliorer les choses, et on y est arrivé.

Je vais donner deux exemples sur de l'espace public. On ne nous a pas parlé, par exemple, de la rue d'Alésia. S'il y avait une chose sur laquelle on m'avait interrogée à l'époque, il fallait maintenir cette traversée de notre arrondissement avec deux voies de circulation, des bus empêchés, une place Hélène et Victor Basch systématiquement embouteillée et embolisée. On ne nous a pas dit qu'on peut à nouveau ouvrir les fenêtres d'Alésia et qu'on peut à nouveau traverser. Là aussi, il y a des écoles, des collèges, des hôpitaux, des médecins, des enfants, et des personnes à mobilité réduite ou porteuses de handicaps.

Donc, je le dis, il fallait et il faut trouver des solutions pour la Porte d'Orléans et l'avenue du Général Leclerc.

C'était quelque chose sur lequel tout le monde était d'accord. Il faut encore - et nous allons le faire - travailler avec la métropole du Grand Paris. On a ricané et on ne nous a pas écoutés quand on disait cela dans les réunions publiques, mais n'empêche que c'est vrai. Sur la métropole du Grand Paris, le périphérique, le centre de Paris, il faut qu'on trouve des solutions. Donc, on n'est pas non plus à dire de mettre le couvercle sur la cocotte-minute, etc. On agit dans cette direction.

Aujourd'hui, sur l'avenue Jean Moulin, c'est beaucoup plus difficile qu'avant la mise en sens unique de l'avenue du Général Leclerc.

Mais, depuis 20 ans, ici, on agit pour que la voiture individuelle thermique et les véhicules individuels polluants soient arrêtés dans des villes denses, et pas uniquement dans des villes denses. D'ailleurs, on voit quand on sort des métropoles ou des villes que quand il n'y a pas de transport public, il est très difficile de lutter contre la pollution.

Sur l'avenue Jean Moulin, nous continuerons à travailler. Je trouve qu'il est très positif qu'après l'été, eh bien, on arrive à un accord sur le fait de se retrouver en groupe de travail. On l'a proposé dès le départ avec Guillaume. Cela n'a pas été accepté de la part des parties, Conseil du quartier, Association pour l'avenue Jean Moulin, Association des commerçants, etc. Depuis la rentrée, tout le monde est d'accord pour participer à ce comité de travail. Je le redis de manière très sincère. On arrivera peut-être à des accords ou l'on n'arrivera peut-être pas à se mettre d'accord tout de suite.

Mais en tout cas, depuis le début, on sait qu'il faut que l'on engage et que l'on programme des budgets et des actions sur l'avenue Jean Moulin, parce que c'est notre prochain travail et c'est bien notre prochain objectif.

On pourra s'écouter, on pourra discuter, on pourra échanger, ce qui n'était pas le cas, comme Guillaume l'a rappelé, sur les deux dernières réunions publiques.

On n'écoute pas d'une oreille distraite, parce qu'il nous arrive assez peu souvent de nous retrouver dans une réunion publique où on a, à deux reprises, 150, voire 200 personnes qui montrent leur colère et d'autres qui s'interrogent et qui ne comprennent pas pourquoi on a pris cette décision-là. Cela nous arrive extrêmement peu souvent. Donc, Monsieur, merci d'arrêter de dire qu'on n'écoute que d'une oreille distraite. Et merci, Monsieur Viry, de dire que nous sommes des idéologues et qu'on avance comme des bêtes sur un certain nombre d'objectifs.

Ce n'est pas comme cela que l'on fait.

En tout cas, on est d'accord et on est prêts depuis maintenant plusieurs mois pour travailler avec vous à des mesures sur l'avenue Jean Moulin. Regardons si un itinéraire cyclable est possible. Regardons pour que les trottoirs soient correctement refaits et réaménagés. Regardons comment, ici ou là, placer les places de livraison et assurer des traversées piétonnes sécurisées. C'est ce que nous faisons partout dans l'arrondissement. Partout dans l'arrondissement ! Donc il n'y a aucune raison que sur l'avenue Jean Moulin, nous n'y parvenions pas.

Donc rendez-vous le 14 octobre. Nous allons y arriver. Partout, nous agissons pour que la pollution et les différentes sources de pollution diminuent à l'échelle de cette Métropole contrairement, Monsieur Viry, par exemple, à des personnes de votre bord politique, que ce soit à la Métropole, que ce soit à la Région, ou que ce soit maintenant au gouvernement. Donc ici, on agit et l'on trouve des solutions. Et il y a des moments où ce n'est pas facile, c'est difficile, et pour autant, on ne lâche rien. Oui, on ne lâche rien, parce qu'on va y arriver, et y compris avenue Jean Moulin.

Du coup, je propose d'écouter la réponse, puisque Guillaume Durand a demandé si vous vouliez soumettre ce vœu au vote du Conseil d'Arrondissement ou si vous vouliez le retirer, puisqu'en toute objectivité, il y a des petites choses qui ont évolué. Il y a plusieurs conseils d'arrondissement. Il y en aura un le 12 novembre et un certainement après, début décembre ou fin novembre. Vous aurez toujours la possibilité de vous exprimer et de venir, si un vœu est voté, en Conseil de quartier, peut-être après les premières conclusions du premier comité de suivi. Je ne sais pas. Mais en tout cas, répondez peut-être à cette première suggestion que Guillaume Durand vous a faite.

Ensuite, nous voterons et les élus pourront voter si vous voulez le soumettre, sauf si vous voulez le retirer à titre conservatoire, puisqu'un autre projet de vœu est dans les tuyaux et qu'il reflète un peu moins l'état dans lequel on se retrouve, puisqu'on se retrouve très bientôt pour travailler en commun. Je tiens à dire qu'il est 20h16, que le temps de prise de parole du public est terminé. Je suis désolée, mais je rappelle le règlement et les termes du règlement intérieur.

C'est juste aux porteurs du vœu, si vous en êtes d'accord, de dire oui ou non. Il n'y a aucun problème. Si oui, vous le retirez, vous le retirez et nous ne voterons pas. Si vous ne souhaitez pas le retirer, nous voterons.

#### **Intervenant public**

Merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur Durand. Merci pour toutes ces explications ce soir. Il est difficile en l'état de la situation et sans avoir de temps de parole pour répondre aux différents arguments que vous avez apportés, puisqu'il y aurait beaucoup de choses à dire. On salue l'avancée. On vous a proposé un comité de projet. Vous l'avez accepté. C'est un endroit où l'on va débattre, discuter, et on l'espère aller de l'avant, c'est ce que j'ai dit. Donc on est vraiment très impatients de pouvoir se retrouver dans cette configuration.

Mais en attendant, je pense que la démocratie participative s'est exprimée, que ce vœu a été voté à une très large majorité par un Conseil de quartier par des gens qui étaient motivés et qui ont exprimé cette motivation. Aujourd'hui, je pense que cela serait ne pas respecter cette démocratie-là. Ce n'est certes pas la démocratie directe, comme vous qui êtes élus, mais en tout cas, c'est une démocratie participative. Ce serait ne pas la respecter que de retirer le vœu. Je pense qu'en l'état actuel, il me semble, à mon humble niveau, important de maintenir ce vœu et de le soumettre au vote. Il y aura d'autres étapes.

#### **M<sup>me</sup> PETIT**

L'avis de la majorité municipale est défavorable à ce vœu.

Monsieur Viry, vous avez une explication de vote pour ce vœu.

#### **M. VIRY**

Non, l'explication était dans ma prise de position.

#### **M<sup>me</sup> PETIT**

Je passe donc ce vœu au vote des membres du Conseil d'Arrondissement. Qui est pour ce vœu ? Très bien. Qui s'abstient ? Qui est contre ce vœu ? Donc ce vœu n'est pas adopté par le Conseil d'Arrondissement. Nous donnons rendez-vous aux représentants des différents comités et différentes associations le 14 octobre prochain.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 14/2024/142**

– V14 2024 19 Vœu présenté par le Conseil du Quartier Jean Moulin, Porte d'Orléans pour reconsidérer urgemment la circulation sur le quartier Jean Moulin en remettant en double sens le sud de l'avenue du Général Leclerc

Article unique : Le vœu est rejeté.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 7 procurations)
Avis favorable :	5 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	23 (dont 6 procurations)
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2024 DU 115 Dénomination allée Shamaï Haber (14e)

*Rapporteur : M. Thierry LE DEZ*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Nous allons maintenant examiner la délibération DU 115 qui a pour objet la dénomination de l'allée Shamaï Haber. Pour être tout à fait respectueux de la délibération, nous allons attendre qu'une partie du public sorte de la salle du Conseil.

Je passe la parole à Thierry LE DEZ.

**M. LE DEZ**

Oui. Merci, Madame la Maire.

Je vous propose cette première délibération ce soir. C'est d'attribuer l'allée Shamaï Haber à la nouvelle allée centrale située, Place de Catalogne.

Né en Pologne en 1922, Shamaï Haber émigre avec sa famille au Luxembourg puis en Israël en 1935. Il y suit des cours de dessin et de modelage avant de fréquenter l'Académie des beaux-arts de Tel-Aviv. Il s'installe finalement à Paris en 1949 et crée par la suite son atelier rue de Gergovie dans notre arrondissement où il décédera le 24 août 1995.

Shamaï Haber se fait remarquer très vite par ses œuvres taillées dans la pierre dont l'architecture rappelle celle des monolithes et se verra très vite récompensée par le prestigieux Prix Bourdelle à Paris en 1957 à l'âge de 37 ans.

À partir des années 60, il se consacre à la sculpture en milieu urbain en collaboration avec les architectes urbanistes de l'époque, réalisant d'importantes commandes pour des places et des parcs et des jardins.

En 1973, il érige aussi une autre œuvre monumentale à l'emplacement même de l'ancienne prison militaire du Cherche-Midi à Paris, un monument abstrait de granit de Bretagne de 300 tonnes mesurant près de 8 mètres de hauteur en réplique aux bâtiments d'acier et de verre se trouvant en arrière-plan.

Plus tard, dans les années 80, il crée place de Catalogne une œuvre intitulée « Le Creuset du temps », une vaste fontaine de granit de 50 mètres de diamètre en forme de disque incliné habillée par près de 300 000 pavés de granit. 40 années se sont écoulées et la prise de conscience collective d'une accélération du réchauffement climatique a eu raison de la place tout entière. Fortement minéral, ce rond-point urbain était dépourvu d'ombre et brûlant lors des épisodes caniculaires. La Ville de Paris avait le devoir d'inscrire l'ensemble de cette place de Catalogne dans le projet de rénovation du Plan climat global en créant notamment une forêt urbaine mais aussi en proposant un nouveau mode de plan de circulation de mobilité douce donc mieux adapté aux contraintes climatiques.

Je suis parfaitement conscient qu'il est toujours dommageable de se séparer d'une œuvre et c'est pourquoi nous avons vraiment souhaité à la Ville de Paris tout entière que soit pérennisé le nom de ce grand artiste habitant et amoureux du 14e sur ce nouvel espace en vous proposant ce soir la dénomination Allée Shamaï Haber pour l'allée centrale située au cœur de la place de Catalogne dans le prolongement de la rue du Château à Paris, dans le 14e, non loin de son atelier rue de Gergovie et conformément au plan annexé que vous avez en votre possession.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci beaucoup, Thierry. Béatrice, voulez-vous parler ? Béatrice Haber, je vous en prie.

**M<sup>me</sup> HABER**

Bonsoir à tous. Je vous remercie pour cette présentation.

Je me tiens à votre disposition pour plus de précision parce que c'est vrai qu'il y a quelques petites erreurs, mais en fin de compte, je suis quand même très honorée.

J'aurais voulu quand même juste exprimer le fait qu'en dépit des nomenclatures, j'aurais souhaité que cet espace s'appelle « Espace Shamaï Haber ». Je comprends que ce ne soit pas possible, mais je voulais quand même le mentionner. Cela aurait été pour moi plus adéquat. Voilà ce que je voulais dire ce soir. Merci encore.

**M. LE DEZ**

Merci.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci beaucoup, Thierry, et merci beaucoup à Béatrice Haber d'être ici et d'avoir pris la parole.

Comme j'avais pu le dire lors d'un moment public rue de Gergovie, quand on est élus municipaux, il n'est pas évident de devoir déposer une œuvre d'art et de transformer cet espace public avec un objectif qui réponde à l'urgence climatique d'une ville qui se réchauffe. On n'a pas cassé le bitume et enlevé trois pavés, on a dû déposer une œuvre d'art inscrite dans l'histoire de Paris, dans l'histoire de l'architecture, dans l'histoire de l'aménagement et dans l'histoire artistique.

On a réussi à trouver avec Béatrice Haber et les personnes qui vous soutiennent, Béatrice, un petit chemin qui n'est pas terminé. C'est une petite allée, mais c'est un petit chemin qu'on prend.

Avec Thierry et avec toute l'équipe, on est vraiment là. Comme je le disais tout à l'heure, on n'appelle pas un espace public un espace Shamaï Haber, mais un espace Shamaï Haber, c'est une allée, c'est l'endroit où il a aussi vécu. On peut garder l'objectif de réinstaller une sculpture proche de votre père, proche de la place de Catalogne. Il y en a maintenant une qui était là depuis très longtemps, mais qu'on voit beaucoup mieux et qui est beaucoup plus mise en valeur dans le jardin du Moulin de la Vierge Carole Roussopoulos.

On a aussi, grâce à vous, réussi à installer pour ces Journées du patrimoine et patrimoine une exposition. Elle est un peu installée en bricolage, mais cela donne l'idée de ce qu'on pourrait aussi essayer de faire en mieux pour rappeler l'œuvre de votre père dans sa totalité et indiquer qu'ici, il y a eu une fontaine « Creuset du temps » avant la forêt urbaine dorénavant qui a sa place dans le 14<sup>e</sup> arrondissement.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération pour l'allée Shamaï Haber.

Il y a des allées Michel Piccoli, il y a des allées Jacques Higelin, il y a beaucoup d'allées dans le 14<sup>e</sup> arrondissement et dans ces jardins de personnes et de personnalités très importantes qui ont habité cet arrondissement et qui ont créé aussi ici. Il n'y a pas de petite allée, il n'y a que de grandes personnes et l'on continue de faire connaître leur apport ici.

Est-ce que, Patrick Viry, vous souhaitez dire un mot ?

**M. VIRY**

Merci, Madame la Maire. J'y avais renoncé, mais comme vous me donnez la parole. Évidemment, on va voter la proposition de dénomination.

Je voulais juste en profiter un petit peu égoïstement pour rappeler le vœu qu'on avait déposé il y a trois ans sur une proposition de dénomination suite au décès du sculpteur Jean Cardot qui était également du 14<sup>e</sup>. J'aimerais savoir où en est l'instruction et éventuellement la relancer si elle était à l'arrêt. Merci.

**M<sup>me</sup> PETIT**

La question est notée.

On va voter sur la DU 115.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil du 14e arrondissement et elle sera présentée au Conseil de Paris dans les prochains jours.

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/2024/143**

– 2024 DU 115 Dénomination allée Shamaï Haber (14e)

***Rapporteur : M. Thierry LE DEZ***

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 7 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 7 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

- 
- 2024 DDCT 134 États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2025
  - 2024 DDCT 135 États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2025
  - 14 2024 12 Inventaire 2025 des équipements de proximité de la Mairie du 14e arrondissement
  - 2024 DDCT 136 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2025

***Rapporteuse : Mme Carine PETIT***

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je vous rapporte les quatre délibérations suivantes qui font débiter le processus d'élaboration du budget primitif pour l'année 2025 de la Ville de Paris.

Ce sont deux délibérations, mais il y aura quatre votes puisqu'elles sont identiques. C'est une délibération inscrite par la Ville de Paris et la même délibération venant de la mairie d'arrondissement, les deux étant identiques montrent que nous sommes, Mairie d'arrondissement et Ville de Paris, prêts pour ce processus d'élaboration du budget.

La première délibération qui détermine le cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locale pour 2025 des états spéciaux d'arrondissement est totalement identique à l'année dernière et aux années précédentes.

Ces crédits de dotation d'animation locale des états spéciaux sont les crédits qui répondent au principe d'une dotation forfaitaire pour chaque arrondissement et sont ensuite calculés au prorata de la population avec une pondération positive lorsqu'il y a une proportion des habitants et en fonction de leur tranche de revenu fiscal de référence. Quand des effectifs scolaires sont présents dans l'arrondissement, de premiers degrés et des collèges publics qui relèvent notamment de l'éducation prioritaire, il y a une pondération qui fait un amendement supplémentaire au budget. La dotation au budget des mairies d'arrondissement est concernée par ces situations et ces critères sociaux et économiques.

Vous avez ensuite les crédits qui sont affectés aux conseils de quartier et les crédits des travaux d'urgence qui permettent à la mairie d'arrondissement d'intervenir rapidement en complément des différentes directions sur les équipements inscrits à l'inventaire de proximité, donc dans les écoles, les équipements sportifs, les crèches, les jardins, etc.

Je vous propose d'adopter cette délibération qui vraiment est identique chaque année.

Je vous présente dans la foulée la délibération suivante qui concerne l'inventaire des équipements de proximité qui permet justement d'élaborer la dotation globale que je viens de vous décrire.

La délibération des inventaires de proximité reprend, dans le détail, l'ensemble des écoles, des équipements petite enfance, des équipements sportifs, des parcs et des jardins et de tous les équipements qui sont retenus à l'inventaire.

On a bien vérifié que tout était à jour : les centres Paris-Anim', les bonnes dénominations, l'école Boulard n'est plus l'école Boulard mais l'école Agnès Varda. On a le nombre de nouvelles jardinières créées, donc d'espaces verts végétalisés à entretenir, etc. Tout est conforme à ce qui existe dans l'arrondissement.

Est-ce que vous maintenez votre intervention, Monsieur Viry ?

**M. VIRY**

Merci, Madame la Maire. J'ai juste une question. Dans l'inventaire des équipements ne figure pas la piscine Didot. C'était déjà le cas l'an dernier. On avait posé la question. Elle n'apparaît toujours pas cette année. Le site de la mairie dit qu'elle est fermée. Elle devait rouvrir à l'été 2024. Honnêtement, je ne suis pas usager, donc je ne sais pas si elle a vraiment ouvert. Sur le site, ils disent qu'elle est encore fermée. Donc, c'était juste pour savoir si elle faisait partie de l'inventaire du 14e ou si elle fait partie d'un inventaire distinct au niveau de la Ville de Paris. C'est juste pour comprendre. Merci.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Alors, elle fait partie de l'inventaire des équipements sportifs de la Ville de Paris puisqu'il y a de gros travaux qui vont bientôt se terminer. On a les dates qui devraient être confirmées de la commission de sécurité pour pouvoir rouvrir mi-octobre. Mais je pense que Pierre RABADAN pourra confirmer qu'elle est bien dans les inventaires du plan piscine parisien. Dans les piscines, il n'y a que la piscine Aspirant Dunand qui fait exception et qui est inscrite à l'inventaire de la mairie d'arrondissement. Les piscines sont considérées comme des équipements parisiens qui accueillent bien au-delà de leur quartier et de leur arrondissement. Mais l'important est d'avoir un bon dialogue et un bon suivi de la bonne santé de ces équipements qui permettent d'accueillir et les clubs et les usagers.

Voilà pourquoi la piscine Didot ne figure pas dans l'inventaire des équipements de proximité.

Je vous propose de passer au vote la délibération DDCT 134. Vous vous abstenez. Très bien. Elle est adoptée.

La délibération DDCT 135 est en miroir. C'est le même vote. Vous vous abstenez. Très bien.

Sur la délibération 12 mairie 14e, sur l'inventaire de proximité, vous votez pour, donc c'est à l'unanimité.

Sur la délibération miroir DDCT 136, c'est le même vote, donc unanimité.

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/2024/144**

- 2024 DDCT 134 États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2025

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents : 28 membres présents  
Voix exprimées : 23 (dont 6 procurations)  
Avis favorable : 23 (dont 6 procurations)  
Avis défavorable : 0  
Abstentions : 5 (dont 1 procuration)  
Ne prennent pas part au vote : 0

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/2024/145**

- 2024 DDCT 135 États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2025

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents : 28 membres présents  
Voix exprimées : 23 (dont 6 procurations)  
Avis favorable : 23 (dont 6 procurations)  
Avis défavorable : 0  
Abstentions : 5 (dont 1 procuration)  
Ne prennent pas part au vote : 0

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/2024/146**

- 14 2024 12 Inventaire 2025 des équipements de proximité de la Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents : 28 membres présents  
Voix exprimées : 28 (dont 7 procurations)  
Avis favorable : 28 (dont 7 procurations)  
Avis défavorable : 0  
Abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/2024/147**

- 2024 DDCT 136 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2025

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents : 28 membres présents  
Voix exprimées : 28 (dont 7 procurations)  
Avis favorable : 28 (dont 7 procurations)

Avis défavorable : 0  
Abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0

---

– 14 2024 11 Autorisation à Madame la Maire du 14e arrondissement de faire procéder à l'inscription de 15 associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14e arrondissement (MVAC)

*Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je passe maintenant la parole à Elliot de Faramond sur la traditionnelle délibération d'inscription des associations.

**M. DE FARAMOND**

Merci beaucoup, Madame la Maire.

Pour ce Conseil d'Arrondissement de rentrée, il y a 15 associations qui se sont inscrites auprès de la Maison de la vie associative et citoyenne du 14e, principalement dans le domaine du sport, de la culture, de la santé ou bien encore du handicap et de la défense des droits, et donc qui demandent leur inscription auprès de la MVAC afin de profiter de ses services d'accompagnement à leur développement, de réservation de salles dans l'arrondissement.

Ces 15 structures ont toutes justifié d'activités dans l'arrondissement, donc elles viennent enrichir encore un petit peu plus la diversité et la richesse associative du 14e. Donc je vous invite, mes chers collègues, à bien vouloir autoriser ces inscriptions.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je passe au vote sur cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité.

---

#### DÉLIBÉRATION N° 14/2024/148

– 14 2024 11 Autorisation à Madame la Maire du 14e arrondissement de faire procéder à l'inscription de 15 associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14e arrondissement (MVAC)

*Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents : 28 membres présents  
Voix exprimées : 28 (dont 7 procurations)  
Avis favorable : 28 (dont 7 procurations)  
Avis défavorable : 0  
Abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0

---

- 2024 DASCO 34 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (626 720 euros), subventions d'équipement (258 760 euros) et subventions pour travaux (191 858 euros).
- 2024 DASCO 35 Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (8 699 901 euros)
- 2024 DASCO 36 Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (2 708 721 euros)

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Amine BOUABBAS, je vous passe la parole pour la DASCO 34.

J'ai oublié de préciser que le secrétariat du Conseil de Paris nous a demandé de retirer de l'ordre du jour la DASCO 75. Elle sera vraisemblablement présentée au prochain Conseil. Donc, nous la retirons.

**M. BOUABBAS**

Je peux présenter en bloc.

Il y a plusieurs délibérations, notamment les trois premières, qui concernent le soutien aux collèges publics parisiens, avec d'abord une attribution de dotations complémentaires de fonctionnement et une subvention de travaux à divers collèges du 14<sup>e</sup> arrondissement, notamment Giacometti, donc pour le fonctionnement, pour le chauffage de 22 000 euros, des subventions travaux, donc 10 600 euros pour Alphonse Daudet et 16 000 pour Jean Moulin, des subventions d'équipement, notamment 94 760 qui financent les besoins de matériel et de mobiliers pour Jean Moulin, et d'autres pour des financements d'informatique.

La DASCO 35 autorise l'attribution de dotations initiales de fonctionnement pour l'année 2025, donc 169 000 pour Giacometti, 77 000 pour Alphonse Daudet, 83 000 pour Jean Moulin et 43 000 pour Saint-Exupéry.

La DASCO 36 autorise l'attribution de dotations initiales de fonctionnement pour les collèges qui sont situés en cité scolaire, donc au titre du soutien aux collèges parisiens : 116 000 pour François Villon et 54 000 pour Paul Bert.

Je peux m'arrêter là pour ce type de subvention. Je vous remercie de bien vouloir en libérer.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Il n'y a pas d'intervention.

Je vous propose de passer au vote sur la délibération DASCO 34. Elle est adoptée à l'unanimité.

La DASCO 35 est adoptée à l'unanimité.

La DASCO 36 est adoptée à l'unanimité.

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/2024/149**

- 2024 DASCO 34 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (626 720 euros), subventions d'équipement (258 760 euros) et subventions pour travaux (191 858 euros)

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents : 28 membres présents  
Voix exprimées : 28 (dont 7 procurations)  
Avis favorable : 28 (dont 7 procurations)  
Avis défavorable : 0  
Abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/2024/150**

– 2024 DASCO 35 Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (8 699 901 euros)

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

Article unique : La délibération est adoptée.  
Conseillers présents : 28 membres présents  
Voix exprimées : 28 (dont 7 procurations)  
Avis favorable : 28 (dont 7 procurations)  
Avis défavorable : 0  
Abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/2024/151**

– 2024 DASCO 36 Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (2 708 721 euros)

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

Article unique : La délibération est adoptée.  
Conseillers présents : 28 membres présents  
Voix exprimées : 28 (dont 7 procurations)  
Avis favorable : 28 (dont 7 procurations)  
Avis défavorable : 0  
Abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0

---

– 2024 DASCO 43 Subventions d'investissement (156 089 euros) à 14 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - édition 2023-2024

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

**M. BOUABBAS**

La DASCO 43 a pour objet le budget participatif des collèges, dispositif qui existe depuis 2016.

Pour l'édition 23-24, 14 collèges ont adressé un dossier complet avec un jury à l'Hôtel de Ville, etc., auquel on assistait au lancement d'un certain nombre de projets.

Ici, c'est le projet du collège Paul Bert intitulé « Oxygéner la cour » qui va dans le sens de la végétalisation dans le cadre de la thématique Vivre ensemble pour un montant de 14 936 euros, par ailleurs, dans le cadre aussi de travaux qui ont lieu dans cette cour.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je vous propose de passer au vote sur la DASCO 43. Elle est adoptée à l'unanimité.

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/2024/152**

– 2024 DASCO 43 Subventions d'investissement (156 089 euros) à 14 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - édition 2023-2024

**Rapporteur : M. Amine BOUABBAS**

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 7 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 7 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

- 
- 2024 DASCO 56 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de la Ville de Paris (96 846 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025
  - 2024 DASCO 138 Collèges publics parisiens - Dotations de la Ville de Paris (1 399 395 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025

**Rapporteur : M. Amine BOUABBAS**

**M. BOUABBAS**

On va faire la DASCO 138 et la DASCO 56, si vous le voulez bien, parce qu'il y a une logique là-dessus.

Il s'agit là d'attribuer des subventions pour des soutiens aux projets éducatifs dans les collèges parisiens.

La dotation est calculée sur la base du nombre d'élèves accueillis et d'un forfait éducatif à l'élève sur les mêmes bases que celles appliquées pour le calcul de la dotation de fonctionnement comme on l'a vu précédemment. Il y a aussi un complément de financement sur la base des projets proposés par les collégiens eux-mêmes. Ainsi, pour l'année 23-24, plus de 160 collégiennes et collégiens sont venus soutenir devant le jury des centaines de projets présentés au prochain Conseil d'Arrondissement. Enfin, des compléments de dotation peuvent être attribués selon les modalités précisées dans une précédente délibération.

Cette dotation forfaitaire représente, pour les collèges du 14e, 68 169 euros, dont 25 000 pour Giacometti, 13 000 pour Daudet, 21 000 pour Villon, 3 100 pour Jean-Moulin, 2 088 pour Paul Bert et 1900 pour Saint-Exupéry.

Enfin, la DASCO 56 fait suite à la précédente délibération. Elle attribue des compléments de dotation qui peuvent être attribués aux collèges publics pour lesquels, du fait du calcul précédent, il y a une légère baisse des dotations. En complément, elle attribue 386 euros pour Jean Moulin, 1 400 pour Paul Bert et 1 500 pour Saint-Exupéry.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M<sup>me</sup> PETIT

Merci, Amine.

Je passe au vote la délibération de DASCO 56. Elle est adoptée.

La DASCO 138 est adoptée à l'unanimité également.

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/2024/153**

– 2024 DASCO 56 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de la Ville de Paris (96 846 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 7 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 7 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/2024/154**

– 2024 DASCO 138 Collèges publics parisiens - Dotations de la Ville de Paris (1 399 395 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 7 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 7 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

– 2024 DFPE 78 Subventions accordées (1 395 004 euros) à 13 associations pour le fonctionnement de 16 accueils enfants parents à Paris et participation au financement des LAEP de la CAF dans les centres sociaux

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

M<sup>me</sup> PETIT

Amine, sur la DFPE 78.

**M. BOUABBAS**

Effectivement, je vais aller assez vite, même si c'est un acteur qui est essentiel et qui est très apprécié dans l'arrondissement pour la petite enfance et la parentalité. C'est donc le Petit Port qui est au sein de l'association Carrefour 14 avec une participation aussi de l'association APASO à cet accueil pour les

enfants de 0 à 6 ans ainsi que leurs parents. Cet accueil très apprécié par l'ensemble de l'arrondissement est du côté de la Porte Didot.

Il s'agit d'une subvention de 76 700 euros à l'association APASO et une subvention de 6000 euros pour l'association Carrefour 14 pour le fonctionnement de ce lieu d'accueil enfants-parents. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité.

---

#### DÉLIBÉRATION N° 14/2024/155

– 2024 DFPE 78 Subventions accordées (1 395 004 euros) à 13 associations pour le fonctionnement de 16 accueils enfants parents à Paris et participation au financement des LAEP de la CAF dans les centres sociaux

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 7 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 7 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

– 2024 DFPE 79 Subventions accordées (85 000 euros) à 8 associations pour leurs actions d'accompagnement à la parentalité numérique dans les 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 19e et sur Tout Paris

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Amine, la délibération 79.

**M. BOUABBAS**

Merci.

L'objectif de cette délibération est de soutenir l'accompagnement à la parentalité, au regard notamment du numérique, puisque, évidemment, ce sont des défis redoutables pour les parents et leurs enfants.

Il s'agit du soutien à deux associations qui travaillent ensemble lors de leurs interventions dans différentes écoles de l'arrondissement, avec des cafés des parents qui sont organisés.

La première association est l'association Kocoya ThinkLab, qui a fait notamment 15 rencontres sur l'année 2023-2024 qui ont réuni 72 parents avec des cafés-débats et des cafés des parents animés notamment par un coach parental, en association avec Florimont, comme je le disais. Le soutien est de 10 500 euros.

La deuxième partie de la délibération est un soutien de 3 500 euros pour Florimont pour le projet « Nos enfants et les écrans » pour l'année 2024-2025 qui propose des interventions notamment dans les écoles du quartier prioritaire Porte de Vanves et du quartier prioritaire Porte d'Orléans.

Je vous remercie de vouloir en délibérer afin de soutenir ces interventions sur tout ce qui est écrans, cyberharcèlement, fake news, etc.

M<sup>me</sup> PETIT

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité.

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/2024/156**

– 2024 DFPE 79 Subventions accordées (85 000 euros) à 8 associations pour leurs actions d'accompagnement à la parentalité numérique dans les 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 19e et sur Tout Paris

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 7 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 7 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

– 2024 DFPE 96 Subvention (2 605 436 euros), avenant n° 1 et avenant n° 4 à la Fondation Léopold Bellan pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

M<sup>me</sup> PETIT

Amine, la délibération 96.

**M. BOUABBAS**

L'idée est de soutenir ici une crèche associative. En l'occurrence, on est concerné par la crèche collective Le Petit Moulin située au 14 bis rue du Moulin Vert. Cette subvention est versée à la maison mère, la fondation Léopold Bellan. La subvention au niveau parisien est de 2,6 millions d'euros, soit 174 000 euros pour les 24 berceaux du Petit Moulin.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M<sup>me</sup> PETIT

Merci, Amine. Il n'y a pas d'intervention. Du coup, nous passons au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Merci beaucoup, Amine. Et merci à toutes et à tous.

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/2024/157**

– 2024 DFPE 96 Subvention (2 605 436 euros), avenant n° 1 et avenant n° 4 à la Fondation Léopold Bellan pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 7 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 7 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

– 2024 DLH 75 Location de l'immeuble 4/6, rue Raymond Losserand / 9-11, rue Lebouis (14e) à l'Habitation Confortable - déclassement et avenant au bail emphytéotique

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je passe maintenant la parole à Agnès Bertrand sur la délibération DLH 75.

**M<sup>me</sup> BERTRAND**

J'irai très vite sur cette délibération qui est une régularisation foncière pour un avenant au bail entre la Ville de Paris et Habitat Confortable, qui est une filiale de Paris Habitat, pour un déclassement d'une surface extrêmement importante parce qu'elle est d'un mètre carré sur l'emprise du 4/6 Raymond Losserand et du 9-11 rue Lebouis.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité.

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/2024/158**

– 2024 DLH 75 Location de l'immeuble 4/6, rue Raymond Losserand / 9-11, rue Lebouis (14e) à l'Habitation Confortable - déclassement et avenant au bail emphytéotique

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 7 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 7 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2024 DLH 106 Octroi d'une subvention complémentaire finançant la réalisation au 68 rue du Moulin Vert (14e), d'un programme de réhabilitation d'un immeuble de 6 logements sociaux PLAI par ELOGIE-SIEMP (300 000 euros)

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

M<sup>me</sup> PETIT

Agnès, sur la DLH 106.

M<sup>me</sup> BERTRAND

C'est l'octroi d'une subvention complémentaire sur une réalisation au 68 rue du Moulin Vert d'un programme de réhabilitation d'un immeuble de six logements sociaux PLAI par ELOGIE-SIEMP.

Ce programme a déjà fait l'objet de plusieurs délibérations en 2016, 2018, 2023.

ELOGIE-SIEMP est maintenant propriétaire de l'ensemble de l'immeuble et souhaite, en tant que bailleur, procéder à la réhabilitation et à la réfection complète des parties communes de cet immeuble. Le coût global de l'opération s'établit à 838 093 euros, et pour ce faire, la Ville propose d'accorder au bailleur une subvention de 300 000 euros.

Je vous remercie d'en délibérer.

M<sup>me</sup> PETIT

Patrick Viry n'intervient pas. Je vous propose donc de passer au vote sur cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité.

---

#### DÉLIBÉRATION N° 14/2024/159

– 2024 DLH 106 Octroi d'une subvention complémentaire finançant la réalisation au 68 rue du Moulin Vert (14e), d'un programme de réhabilitation d'un immeuble de 6 logements sociaux PLAI par ELOGIE-SIEMP (300 000 euros)

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents : 28 membres présents

Voix exprimées : 28 (dont 7 procurations)

Avis favorable : 28 (dont 7 procurations)

Avis défavorable : 0

Abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

---

– 2024 DLH 134 Restructuration lourde de l'ensemble immobilier 2 à 22 et 1 à 21, avenue de la Porte de Vanves (14e) et création de 22 logements en BRS

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

M<sup>me</sup> PETIT

La DLH 134, Agnès.

**M<sup>me</sup> BERTRAND**

Je vais aborder l'ensemble immobilier et la rénovation/restructuration de l'ensemble immobilier Porte de Vanves qui a fait déjà l'objet d'un certain nombre de délibérations.

Cette délibération concerne la signature d'un nouveau bail emphytéotique entre la Ville et la RIVP sur Porte de Vanves. Le premier bail date de 1955. Il y a eu un certain nombre de renouvellements depuis. Il date de la construction de cet ensemble immobilier.

En décembre 2021, le Conseil de Paris a voté une subvention de 6,7 millions pour la rénovation énergétique de 348 logements sociaux des deux bâtiments qui vont du 1 au 22 avenue de la Porte de Vanves. Je rappelle que ce projet s'intègre dans un projet beaucoup plus global sur la Porte de Vanves sur le programme neuf de neuf logements familiaux, une rénovation de 63 logements sociaux, d'une résidence étudiante et de la création de 22 logements en BRS.

Je précise que le permis de construire sur ce programme neuf a été accordé et purgé de tous recours.

Cette délibération comporte quatre volets. Le premier est sur un avenant au bail existant et création d'un nouveau bail, celui auquel je faisais référence de 1955, des deux bâtiments pour une durée de 65 ans. Le deuxième volet est une subvention de 381 600 euros pour les 22 logements en bail réel solidaire. Le troisième volet est une garantie d'emprunt pour ces 22 logements en BRS pour un montant de 820 000 euros. Sur le quatrième volet, la Ville de Paris autorise la cession à la foncière de la Ville pour un montant de 1,4 million pour ce programme en BRS.

En conclusion, et avant de vous demander d'en délibérer, je rappelle que la foncière de la Ville de Paris était présente lors de notre forum des associations qui s'est déroulé le 14 septembre dernier pour présenter effectivement à l'ensemble des habitants ce qu'est un BRS. Il va y avoir également deux rencontres BRS le 11 et 17 octobre sur ce projet particulier du BRS de la Porte de Vanves, dont la commercialisation va débiter le 5 novembre. Il y aura également une réunion publique pour l'ensemble des habitants de l'arrondissement sur le BRS. La date doit être bientôt fixée. Vous trouverez toutes ces informations sur le site de la mairie. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci, Agnès.

Monsieur Viry.

**M. VIRY**

Merci, Madame la Maire. Je ne pense pas me tromper en disant que c'est le projet pour lequel plusieurs habitants s'étaient inquiétés de leur avenir parce qu'ils allaient être déplacés pendant les travaux. Est-ce que vous pouvez tout simplement nous faire un petit point de situation pour qu'on puisse voter en connaissance de cause sur l'ensemble des dimensions de ce projet ? Merci.

**M<sup>me</sup> BERTRAND**

Sur l'ensemble des immeubles, un seul nécessitait effectivement un relogement, celui du 4-12 avenue de la Porte d'Orléans. Les autres sont des rénovations en site occupé qui vont bientôt démarrer.

En ce qui concerne le relogement, tout est terminé, c'est-à-dire que tous les locataires ont accepté une solution de relogement qui correspondait à leur demande et en particulier avec un fort taux sur le 14<sup>e</sup> arrondissement. Il y a encore quelques locataires parce qu'ils vont déménager bientôt, mais tout a été terminé sur le relogement de ces locataires.

Qu'il y ait eu au démarrage une inquiétude, elle est tout à fait légitime.

Je crois que la RIVP a mis en place une cellule sociale d'accompagnement de l'ensemble des locataires de manière à ce que les choses se passent le mieux possible. Cela s'est bien passé avec les locataires

et dans le calendrier qui était prévu et qui permet justement maintenant la construction de ce programme neuf.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci pour ces questions et ces précisions.

Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Elle est donc adoptée à l'unanimité.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 14/2024/160**

– 2024 DLH 134 Restructuration lourde de l'ensemble immobilier 2 à 22 et 1 à 21, avenue de la Porte de Vanves (14e) et création de 22 logements en BRS

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 7 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 7 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

– 2024 DDCT 154 Appel à projets « Actions de remobilisation des jeunes » - Subventions (171 000 euros) à 17 associations et fondations pour 17 projets dans les quartiers politique de la ville parisiens

*Rapporteur : M. Zoubir GHANEM*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je passe la parole à Zoubir Ghanem pour la délibération DDCT 154.

**M. GHANEM**

Bonsoir. Merci, Madame la Maire.

Effectivement, concernant cette délibération DDCT 154, il s'agit d'un appel à projets « actions de remobilisation des jeunes », notamment dans le quartier politique de la ville.

Il s'agit ici de voter une subvention en faveur d'une association qui s'appelle Extramuros et qui aide les jeunes à se remobiliser de différentes manières, que ce soit de la remise à niveau en compétences de base, que ce soit des actions de remobilisation collective et d'accompagnement individuel ou alors des actions visant à lutter contre l'illectronisme.

Il s'agit ici de voter 10 000 euros en faveur de cette association qui travaille de près avec la cité scolaire François Villon puisqu'elle est avec le Pôle innovant lycéen, le PIL.

Merci pour votre voté.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je dois vous présenter le rapport du Compte administratif.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci, Zoubir. Il n'y a pas d'intervention. Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Elle est adoptée en unanimité.

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/2024/161**

– 2024 DDCT 154 Appel à projets « Actions de remobilisation des jeunes » - Subventions (171 000 euros) à 17 associations et fondations pour 17 projets dans les quartiers politique de la ville parisiens

*Rapporteur : M. Zoubir GHANEM*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 7 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 7 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

– 2024 DDCT 155 Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires - subventions (100 000 euros) pour 7 associations (11, 14, 15, 17, 18, 19 et 20e arrondissement)

*Rapporteur : M. Zoubir GHANEM*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Zoubir, la 155.

**M. GHANEM**

Concernant cette délibération, il s'agit d'un soutien au réseau des familles monoparentales dans les quartiers populaires.

Comme vous le savez, en France, il y a plus de deux millions de familles qui sont des familles monoparentales. Le nombre de familles monoparentales augmente régulièrement. Dans les quartiers politiques de la Ville, ce taux est supérieur au reste du territoire. Donc les enjeux sont très importants.

Dans le 14e, nous avons de nombreux acteurs. Il s'agit ici de l'association APASO qui propose depuis 2012 le projet Espace entraide qui vise à rompre l'isolement des familles monoparentales, à créer une dynamique de groupe par des rencontres régulières et à aller vers les structures sociales, médicales et culturelles du quartier, mais aussi au-delà.

Il s'agit ici d'une délibération, d'une subvention à hauteur de 12 500 euros en faveur d'APASO. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci, Zoubir. Valentin Guenanen était inscrit sur cette délibération.

**M. GUENANEN**

Oui, merci beaucoup, Madame la Maire.

Cette délibération me permet de prendre la parole pour informer l'ensemble des personnes qui suivent le Conseil d'Arrondissement qu'à l'occasion d'une niche délibérative au prochain Conseil de Paris, ce sujet sera présenté, débattu et porté par la conseillère de Paris et sénatrice Colombe Brossel avec des propositions innovantes et importantes parce que ce sujet est un vrai sujet d'enjeu public et nous, majorité, nous positionnons fortement sur ce sujet que nous n'abandonnons pas et que nous portons fortement.

Je voulais saisir l'occasion que me donne mon très cher collègue Zoubir d'informer l'auditoire de ce débat au prochain Conseil de Paris. Je vous remercie.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 14/2024/162**

– **2024 DDCT 155 Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires - subventions (100 000 euros) pour 7 associations (11, 14, 15, 17, 18, 19 et 20<sup>e</sup> arrondissement)**

*Rapporteur : M. Zoubir GHANEM*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 7 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 7 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

– **2024 DSOL 108 5 subventions de fonctionnement à 4 associations et au CASVP (555 445 euros) et 2 subventions d'investissement à 1 association et 1 société par actions simplifiée (270 000 euros)**

*Rapporteur : M. Zoubir GHANEM*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Zoubir, la délibération DSOL 108.

**M. GHANEM**

Pour cette délibération, il s'agit d'une subvention à deux associations qui ont œuvré dans le 14<sup>e</sup>, notamment cet été, puisque nous proposons de soutenir encore une fois ces associations qui ont œuvré dans le champ de l'aide alimentaire.

Dans le 14<sup>e</sup>, il s'agit de Food Sweet Food ainsi qu'Emmaüs Solidarité. Durant l'été, comme vous le savez, un certain nombre de dispositifs alimentaires sont fermés pour les plus démunis alors que les besoins restent inchangés. Il est donc nécessaire d'anticiper et d'organiser des réponses spécifiques sur le modèle de celles qui sont mises en place durant l'hiver.

C'est dans ce cadre que le restaurant de la Ville, le restaurant administratif Schoelcher du 14<sup>e</sup>, a été mobilisé par la Ville de Paris chaque soir du 8 juillet au 25 août 2024. Ce dispositif ainsi que ces associations qui se sont mobilisées fortement ont permis de délivrer 250 repas assis, au chaud, avec de la convivialité et avec un certain nombre de bénévoles qui accueillaient toujours les bénéficiaires avec le sourire. Durant la période, il y a eu plus de 12 000 repas servis.

Notre soutien nous permet, avec cette délibération et cet octroi de subvention, de saluer le travail des associations et de souligner également l'accueil réservé par les riverains qui ont très bien accueilli cette expérimentation. Nous espérons pouvoir la continuer puisque les besoins, malheureusement, restent très importants.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci, Zoubir, pour cette présentation et le rappel de cette action.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Elle est donc adoptée à l'unanimité.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 14/2024/163**

– 2024 DSOL 108 5 subventions de fonctionnement à 4 associations et au CASYP (555 445 euros) et 2 subventions d'investissement à 1 association et 1 société par actions simplifiée (270 000 euros)

*Rapporteur : M. Zoubir GHANEM*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 7 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 7 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

– 2024 DSOL 136 Subventions (420 682,00 euros) dans le cadre de 34 conventions pluriannuelles d'objectifs et 5 conventions annuelles avec les associations du réseau des centres sociaux et espaces de proximité

*Rapporteur : M. Zoubir GHANEM*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Et Zoubir, la DSOL 136.

**M. GHANEM**

Il s'agit ici d'une délibération un petit peu plus classique puisqu'il s'agit de conventions annuelles avec des associations des centres sociaux et des espaces de proximité parisiens.

Pour le 14e, il s'agit du centre social Didot Broussais pour qui nous proposons une subvention de 2 543 euros en plus de celle qui avait déjà été votée pour 2024, ainsi que le centre socioculturel Maurice Noguès pour un montant de 22 000 euros et enfin une subvention exceptionnelle à l'espace de vie sociale de l'association Le Moulin pour l'aider à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent actuellement, puisque l'association Le Moulin, qui propose de très nombreux projets, a quelques difficultés financières et cela permettra de surmonter les difficultés temporaires.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci beaucoup, Zoubir.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité.

---

## DÉLIBÉRATION N° 14/2024/164

– 2024 DSOL 136 Subventions (420 682,00 euros) dans le cadre de 34 conventions pluriannuelles d'objectifs et 5 conventions annuelles avec les associations du réseau des centres sociaux et espaces de proximité

*Rapporteur : M. Zoubir GHANEM*

Article unique : La délibération est adoptée.  
Conseillers présents : 28 membres présents  
Voix exprimées : 28 (dont 7 procurations)  
Avis favorable : 28 (dont 7 procurations)  
Avis défavorable : 0  
Abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0

---

– 2024 DSOL 115 Transformations Olympiques - Transformations Olympiques - Subventions (87 800 euros) et conventions avec 8 associations dans le cadre du projet Bouge et Partage

*Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je passe maintenant la parole à Catherine Chevalier pour la DSOL 115.

**M<sup>me</sup> CHEVALIER**

Merci, Madame la Maire.

Cette délibération est dans l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques et en adéquation avec la stratégie handicap de la Ville de Paris pour favoriser l'accès à une pratique sportive durable des personnes qui en sont éloignées, souvent notamment des personnes en situation de handicap. Pour ce faire, elle a mis en place un projet Bouge et partage visant à développer une offre sportive pour les personnes adultes en situation de handicap mental, psychique ou moteur, ainsi que pour les seniors en perte d'autonomie et à leurs proches aidants.

Dans le 14e, chaque jeudi après-midi, au Stade Élisabeth, plusieurs partenaires proposent du tennis adapté, du handi-tennis, de la danse, des jeux adaptés ou encore des découvertes aux pratiques sportives comme la boccia. Une trentaine d'établissements du secteur handicap y participent, dont un tiers du 14e.

L'US Breton est une association très engagée dans l'inclusion par le sport et l'accès au sport pour tous. Dans le cadre de ce dispositif, elle anime des ateliers de jeux sportifs adaptés pour l'agilité et la coordination. Elle participe au développement des compétences psychosensorielles, émotionnelles et relationnelles.

Par le présent délibéré, je vous propose de soutenir un de ces projets en attribuant une subvention de 7 600 euros à l'association Union sportive des Bretons de Paris.

Je vous signale qu'elle a participé au printemps dernier à la journée Parcours olympique partagé organisée par la Direction des solidarités.

Je vous remercie d'en délibérer.

**M. BOUABBAS**

Merci, Catherine. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non.

Je vous invite donc à passer au vote. Cette délibération est adoptée.

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/2024/165**

– 2024 DSOL 115 Transformations Olympiques - Transformations Olympiques - Subventions (87 800 euros) et conventions avec 8 associations dans le cadre du projet Bouge et Partage

*Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 6 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

– 2024 DSP 62 Subvention (185 000 euros) et convention avec l'association CPTS Paris 14 (14e) pour la rénovation de ses locaux dans le cadre du budget participatif

*Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG*

**M. BOUABBAS**

Hélène, la DSP 62, pour l'association CPTS Paris 14.

**M<sup>me</sup> MERMBERG**

Pour la délibération DSP 62, c'est une subvention de 185 000 euros pour la CPTS pour la rénovation de ses locaux dans le cadre du budget participatif.

La réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et l'objectif de garantir un égal accès aux soins à tous les Parisiens ont été affirmés dès 2014 par le Conseil de Paris comme des principes fondamentaux de la politique de santé conduite par la collectivité parisienne.

Le contexte actuel exige de développer une offre de soins primaires accessibles, denses et coordonnés dans les arrondissements et les quartiers.

Les communautés professionnelles territoriales de santé, les CPTS, sont des associations regroupant des professionnels de santé libéraux en charge d'animer le réseau des praticiens et de mener des actions de prévention en santé publique financées par l'Agence régionale de santé, l'ARS.

Sur le 14e arrondissement, la CPTS Paris 14, alors nouvellement créée, a su s'organiser pour porter les centres de dépistage et de vaccination de l'arrondissement lors de la crise sanitaire. Elle a su fédérer le réseau des professionnels de santé, les centres de santé et les citoyens autour d'un projet de soins inclusif et accessible.

Depuis, la CPTS Paris 14 s'est structurée. Elle est devenue un partenaire incontournable de la Ville de Paris et de la mairie d'arrondissement.

La signature du bail pour le local situé au 1 rue Nicolas Taunay consolide son ancrage local et facilite la mise en œuvre de ses actions telles que la gestion de crise sanitaire, la prévention (paroles de mamans, dépistage cancer, HPV, programme de remise au sport), l'amélioration de l'accès aux soins

(réseau d'accès aux soins pour personnes en situation de précarité), l'accompagnement des professionnels de santé (soutien aux projets d'installation et accompagnement dans leurs pratiques, suivi de projets de cabinets médicaux ou nouvelles maisons de santé).

Avec le présent délibéré, je vous propose d'attribuer une subvention globale d'investissement de 185 000 euros pour la rénovation des locaux de la CPTS 14.

Je vous remercie.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci beaucoup, Hélène.

Je vous propose de voter cette délibération. Elle est donc adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

---

### DÉLIBÉRATION N° 14/2024/166

– 2024 DSP 62 Subvention (185 000 euros) et convention avec l'association CPTS Paris 14 (14e) pour la rénovation de ses locaux dans le cadre du budget participatif

*Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents : 28 membres présents

Voix exprimées : 28 (dont 6 procurations)

Avis favorable : 28 (dont 6 procurations)

Avis défavorable : 0

Abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

---

– 2024 DSP 26 Dotations (1 972 559 euros), conventions et avenants pour le financement des centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé non lucratif (Paris Centre, 5e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 20e)

*Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Hélène a, à nouveau, la parole sur la DSP 26.

**M<sup>me</sup> MERMBERG**

Merci, Madame la Maire.

La DSP 26 est une dotation de conventions et d'avenants pour le financement des centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droits privés à but non lucratif (Paris Centre, 5e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e et 20e) pour un total de 1 972 559 euros.

Depuis sa création en 2022, le pôle santé sexuelle de la Direction de la santé publique développe et coordonne une offre de santé sexuelle globale dans l'ensemble des 23 centres de la Ville, six gérés par la Ville de Paris et 17 en délégation. L'enjeu est de favoriser l'accès pour tous à une offre de soins et d'accompagnement adaptée, respectueuse et choisie.

Le centre de santé sexuelle de l'Institut Alfred Fournier, situé 25 boulevard Saint-Jacques, accueille de façon inconditionnelle, quel que soit le genre, l'âge, la situation administrative en France ou encore les droits à l'assurance maladie. L'équipe assure, entre autres, les consultations offrant des méthodes

contraceptives, des dépistages des IST dans le VIH, des traitements post-exposition, mais aussi la vaccination contre les hépatites et le papillomavirus.

Voici quelques chiffres pour avoir une idée de l'activité du centre de santé sexuelle de Fournier. En 2023, l'équipe constituée d'une conseillère conjugale et familiale, de huit médecins et de deux sages-femmes a accueilli 911 nouveaux patients, a réalisé 1376 consultations et 117 IVG médicamenteuses et a mené 284 entretiens de conseil conjugal et familial et 32 interventions collectives au sein des établissements scolaires auprès de 451 collégiens et lycéens.

Pour le 14e, je vous propose d'attribuer une subvention de fonctionnement de 91 162 euros au centre de santé sexuelle de l'Institut Alfred Fournier, et je vous en remercie.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Il n'y a pas d'intervention. Je vous propose de passer au vote sur cette délibération pour ce centre qui fait un travail formidable, exceptionnel.

C'est donc adopté à l'unanimité.

Merci beaucoup, Hélène.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 14/2024/167**

- **2024 DSP 26 Dotations (1 972 559 euros), conventions et avenants pour le financement des centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé non lucratif (Paris Centre, 5e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 20e)**

***Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG***

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 6 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

- 
- **2024 DAE 169 Subvention (23 000 euros) et Convention Annuelle d'Objectifs avec l'association ESPEREM (6e) dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville**

***Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND***

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je passe maintenant la parole à Jérôme Marchand pour la délibération DAE 169.

**M. MARCHAND**

Merci, Madame la Maire. Merci, mes chers collègues.

J'ai l'honneur de porter une délibération pour ESPEREM. Cette délibération s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de Ville 2024-2030 qui a été adopté en Conseil de Paris en juillet dernier.

Cette délibération marque la volonté de la Ville de Paris et de ses partenaires de soutenir les associations qui œuvrent pour développer le lien social et les solidarités, mais également qui visent à faciliter le parcours d'insertion professionnelle.

ESPEREM est l'une d'elles et nous avons le plaisir de lui renouveler notre soutien.

Son département formation et insertion socioprofessionnelle, qui est installé dans le 14e, anime l'action d'accompagnement des femmes monoparentales et/ou victimes du réseau prostitutionnel.

Cette action a pour ambition d'aider des femmes, chefs de famille en situation précaire, victimes de violences isolées et/ou victimes du système de prostitution résidant dans le sud parisien, principalement dans notre arrondissement, le 14e arrondissement, donc de quartiers politiques de la ville et qui sont également demandeuses d'emploi et/ou bénéficiaires du RSA.

En 2023, elle avait pour objectif d'accompagner 60 à 70 femmes. Elle a perçu une subvention de 32 000 euros pour ce faire. Or, pour des raisons diverses, notamment de ressources humaines, l'association a finalement accompagné 41 femmes en 2023. Le bilan reste positif avec un accompagnement qualitatif et une quinzaine de sorties en emploi ou en formation.

En 2024, l'objectif est d'accompagner 50 femmes. Le montant de la subvention a de fait été ajusté. Je vous propose donc, Madame la Maire, mes chers collègues, d'attribuer à ESPEREM une subvention de 23 000 euros au titre de 2024 pour son action d'accompagnement des femmes monoparentales et/ou victimes du réseau prostitutionnel.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci beaucoup, Jérôme, pour ce rapport très précis.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 14/2024/168**

– 2024 DAE 169 Subvention (23 000 euros) et Convention Annuelle d'Objectifs avec l'association ESPEREM (6e) dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville

*Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 6 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

– 2024 DEVE 71 Subventions à trois associations pour leurs actions en faveur de la biodiversité (12 000 euros)

*Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je passe maintenant la parole à Sidonie Parisot pour la délibération DEVE 71.

**M<sup>me</sup> PARISOT**

Merci, Madame la Maire. Chers collègues, je vous propose ce soir d'attribuer une subvention de 3 000 euros à l'association A.R.B.R.E.S. qui a pour mission d'identifier, de recenser, d'étudier, de valoriser et de protéger les arbres remarquables.

Depuis 2000, cette association labellise les plus extraordinaires d'entre eux grâce à la création de deux labels qui ont reçu le soutien du Ministère de la Transition écologique en 2021, « Arbres remarquables de France » et « Ensemble arboré remarquable ». L'un des intérêts de cette attention réside dans le fait que les arbres labellisés font l'objet d'une protection et d'une valorisation particulières. Ainsi, les 800 arbres qui se sont vus attribuer le fameux label sont identifiés et leurs caractéristiques détaillées sur un affichage destiné au grand public.

À Paris, 18 arbres sont labellisés. Un le sera très prochainement dans le 14e, un ginkgo biloba du Parc Montsouris. Une fête sera d'ailleurs organisée autour de cette bonne nouvelle au printemps.

Merci au collectif d'avoir permis de mettre en valeur cet arbre, en effet, remarquable.

Merci, chers collègues, de bien vouloir délibérer de cette belle demande de subvention.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci beaucoup, Sidonie.

Je vous propose de passer au vote sur la délibération DEVE 71.

Elle est donc adoptée à l'unanimité,

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 14/2024/169**

– **2024 DEVE 71 Subventions à trois associations pour leurs actions en faveur de la biodiversité (12 000 euros)**

***Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT***

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents : 28 membres présents

Voix exprimées : 28 (dont 6 procurations)

Avis favorable : 28 (dont 6 procurations)

Avis défavorable : 0

Abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

---

– **2024 DEVE 74 Subvention aux gestionnaires de restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable (Appel à Manifestation d'Intérêt 2024)**

***Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT***

**M<sup>me</sup> PETIT**

Sidonie, la DEVE 74.

**M<sup>me</sup> PARISOT**

Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je vous présente cette fois une délibération qui vise à apporter un soutien aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation durable voté à l'unanimité lors du Conseil de Paris en mai 2022.

En effet, début 2024, les gestionnaires de la restauration collective parisienne ont été invités à répondre à un appel à manifestation d'intérêt afin d'identifier leurs priorités de façon à améliorer

encore leurs pratiques (sortie du plastique, lutte contre le gaspillage alimentaire, le cuisinier maison, par exemple) pour un montant total qui représente 893 047,98 euros en investissement et 1 980 euros en fonctionnement.

Ainsi, notre chère Caisse des écoles du 14, qui nourrit environ 8 000 convives par jour et fournit 2 500 goûters, porte les projets suivants : premièrement, celui de l'achat de bacs gastronomes en inox de différentes tailles pour trois cuisines centrales et huit cuisines afin de préparer, stocker et transporter des plats végétariens dans le cadre du développement d'une alternative végétarienne quotidienne pour un montant de 5 474 euros en investissement. Ces projets correspondent à certaines actions du Plan Alimentation durable, les 8, 11 et 15, permettant de poursuivre le développement de l'offre de repas végétariens dans les cantines, de lutter contre le gaspillage alimentaire et de mettre fin à l'utilisation de tous les types de plastique dans la restauration collective.

Deuxièmement, il y a l'achat de coupe-pommes pour chaque réfectoire afin d'inciter à la consommation de fruits frais pour un montant de 428,80 en investissement qui correspond à l'action 11 du Plan d'alimentation durable, c'est-à-dire lutter contre le gaspillage alimentaire.

Enfin, la Caisse des écoles a comme projet l'achat de bacs gastronomes en inox de différentes tailles afin de remplacer la totalité des bacs en plastique pour les préparations froides et le service des fruits, ceci pour un montant de 8 785,20 euros.

Je vous saurais gré, chers collègues, de bien vouloir soutenir les projets que je viens de présenter à hauteur de 100 %, soit 14 684 euros en investissement.

Merci de votre attention.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Catherine, tu voulais dire quelque chose.

**M<sup>me</sup> CHEVALIER**

Je voulais juste saluer notre Caisse des écoles avec le travail remarquable qu'elle fait particulièrement sur une vraie réflexion sur le gaspillage alimentaire, et saluer cette démarche de la Ville de Paris pour mettre des repas pour les catégories « les moins argentées » à 13 centimes d'euros le repas, ce qui est quand même assez intéressant et même rare. Je pense qu'on doit être une des seules villes à le faire. Merci.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci, Catherine, pour ces rappels.

Je vous propose de passer au vote. C'est donc adopté à l'unanimité.

---

#### DÉLIBÉRATION N° 14/2024/170

– 2024 DEVE 74 Subvention aux gestionnaires de restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable (Appel à Manifestation d'Intérêt 2024)

*Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 6 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

– 2024 DAE 135 Conventions et subventions (279 500 euros) à cinq organismes pour des expérimentations pour un droit à une alimentation saine et durable pour toutes et tous à Paris.

*Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je passe la parole à Sidonie, à nouveau, pour la délibération DAE 135.

**M<sup>me</sup> PARISOT**

Merci, Madame la Maire.

Je vous présente deux demandes de subvention de fonctionnement qui sont d'ailleurs liées : l'une d'un montant de 80 000 euros à l'association Cop1, l'autre d'un montant de 30 000 euros destinés à l'Agence nouvelle des solidarités actives, l'ANSA.

Je vais quand même vous rappeler ce qu'est l'association Cop1. C'est une association qui se veut apolitique, qui est indépendante et qui est motivée par un but simple : porter assistance à tout étudiant ou étudiante dans le besoin.

Dès cet automne, Cop1 prévoit de mettre en œuvre une nouvelle action : 100 étudiants tirés au sort parmi des volontaires et résidant dans le 5<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et notre cher 14<sup>e</sup> recevront une aide financière de 100 euros par mois à dépenser dans des commerces durables agréés dont la liste sera coconstruite de façon démocratique avec un comité d'usagers et d'usagères. C'est sous la forme d'une carte prépayée que les étudiants et étudiantes bénéficieront de ce soutien.

Comme partout où ces expérimentations inspirées de l'idéal d'une sécurité sociale de l'alimentation ont vu le jour, des activités de sensibilisation et de formation sont prévues : animation d'ateliers sur le droit à l'alimentation, sur l'alimentation durable ou encore animation d'ateliers de cuisine.

Ce dispositif a pour objectif de renforcer la possibilité pour les étudiants, dont 19 % déclaraient en janvier 2024 ne pas manger à leur faim et sauter plus de trois repas par semaine, d'accéder à une alimentation saine, durable, en combinant accompagnement et dépenses alimentaires tout en préservant leur autonomie et bien-être en améliorant notamment la qualité nutritionnelle des denrées consommées.

L'association Cop1 prévoit, au travers d'une série d'animations et de formations thématiques préalables en partenariat avec des acteurs spécialisés, d'apporter aux participants un éclairage sur les enjeux de l'agriculture et de l'alimentation durable. Ces animations auront lieu au sein de la cantine solidaire Place Alice Guy.

Une première phase de recrutement va avoir lieu en septembre ainsi que le montage des comités d'usagers et de pilotage afin de commencer à coconstruire le projet avec les étudiants et étudiantes sélectionnés et lancer une enquête avec ceux-ci et celles-ci.

Une seconde enquête développée en lien avec l'ANSA et visant à évaluer le dispositif est prévue en mai 2025 en aval du projet. En effet, toutes les créations d'expérimentations de caisses alimentaires communes s'accompagnent de recherches et d'études afin de contribuer à évaluer les dispositifs. C'est donc dans cette optique que l'ANSA, dont l'objet social est de lutter contre la pauvreté et d'agir pour l'inclusion, a proposé un suivi et un accompagnement des porteurs de projet mettant en œuvre les expérimentations d'accessibilité sociale à Paris. Cette coordination a pour objectif de produire des données et une analyse sur les conditions de réussite des expérimentations, sur les dynamiques partenariales à l'œuvre et sur l'évolution des pratiques alimentaires. Quels résultats et quels effets pour ces expérimentations quant à l'évolution des pratiques, le pouvoir d'achat des personnes soutenues, leur santé ? Autant de questions sur lesquelles l'ANSA prévoit de produire des diagrammes

logiques d'impact pour chaque projet. L'ANSA prévoit également de construire un référentiel d'évaluation commun aux expérimentations. Une restitution est prévue en 2025.

Je vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir donner un aval positif à ce projet si nécessaire.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 14/2024/171**

– **2024 DAE 135 Conventions et subventions (279 500 euros) à cinq organismes pour des expérimentations pour un droit à une alimentation saine et durable pour toutes et tous à Paris**

***Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT***

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 6 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

– **2024 DAE 123 Marchés découverts alimentaires - Principe du renouvellement de la délégation de service public**

***Rapporteur : M. Valentin GUENANEN***

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je passe maintenant la parole à Valentin Guenanen sur la délibération DAE 123.

**M. GUENANEN**

Merci, Madame la Maire.

Avant de présenter la délibération, je voulais rendre hommage à Pascal Bensidoun qui nous a quittés en mai dernier à l'âge de 60 ans et qui est un homme qui a marqué de son empreinte l'histoire des marchés de Paris. À titre personnel, je l'ai connu en 2014 quand j'ai commencé à travailler sur les thématiques du commerce et de l'artisanat à Paris.

Pascal Bensidoun, c'est l'histoire d'une famille. C'est le fils de Roland Bensidoun. Il a commencé avec son père à travailler sur les marchés alimentaires parisiens et d'Île-de-France. En apprenant auprès de son père, il a voulu perpétuer l'héritage familial et préserver le développement de nos marchés. Grâce à lui, les marchés parisiens sont restés des lieux vivants, authentiques, accessibles à tous. Il a vécu toutes les transformations que notre ville a connues toutes ces dernières années.

Pascal Bensidoun, c'était avant tout un homme sur le terrain qu'on pouvait croiser sur nos marchés le week-end, un amoureux des marchés, mais aussi un entrepreneur, puisqu'il a repris l'entreprise de son père, il l'a portée, il l'a développée, il a su la moderniser et l'adapter, comme il a adapté et modernisé les marchés qu'il a accompagnés toutes ces années, en y intégrant des innovations, des initiatives innovantes et des projets audacieux.

Au-delà de son engagement pour les marchés, c'était un homme profondément attaché aux valeurs de solidarité et d'entraide. Il a su, à sa manière, donner à nos marchés un rôle social fondamental en favorisant des initiatives en faveur du développement durable et de l'économie solidaire.

À titre personnel, cette disparition m'a profondément touché et je suis persuadé que son héritage perdurera et que nous nous rappellerons que Pascal a contribué à maintenir un esprit unique sur ces marchés parisiens où se mêlent l'authenticité, convivialité et diversité. Au nom de notre Conseil d'Arrondissement, je tiens à exprimer tout notre soutien et notre sympathie à sa famille, ses proches, à tous les salariés du groupe Bensidoun que nous voyons sur nos marchés, ainsi qu'à tous ceux qui ont partagé avec lui sa passion des marchés alimentaires à Paris et en France.

Je vous remercie.

Je vais continuer sur la thématique des marchés en vous présentant une délibération un peu technique, mais néanmoins intéressante qui est le principe de renouvellement de la gestion des marchés alimentaires par délégation de service public.

L'objectif de cette délibération est d'adopter le fait que l'on continue la gestion des marchés en DSP et d'ouvrir ainsi la période de dépôt des candidatures pour la gestion des marchés sur les six prochaines années.

Il y a un document intéressant qui est un premier bilan de l'action des délégataires sur ces six dernières années dans la gestion des marchés. Je voulais revenir un tout petit peu sur les perspectives et les ambitions que nous, à Paris, allons porter sur les marchés alimentaires.

L'idée est d'avoir une vision ambitieuse pour l'avenir et de réinventer un petit peu nos marchés du quotidien puisque, pour nous, les marchés sont bien plus que des lieux de commerce. Ce sont surtout des espaces de vie, de rencontre et d'interaction sociale et des lieux qui sont ancrés dans nos arrondissements et dans notre quotidien. On l'a vu pendant la période du Covid, on l'a vu ces dernières années. Il est essentiel de pouvoir repenser leur fonctionnement et leur attractivité.

Cette délibération dresse les premières esquisses de ce vers quoi on souhaite tendre dans les ambitions que nous demanderons aux délégataires de service public d'apporter. C'est les sujets sur lesquels nous souhaitons qu'ils puissent répondre.

On souhaite d'abord renforcer l'attractivité et la modernité de nos marchés, la modernité des infrastructures, la modernité en créant des espaces de convivialité, des espaces où l'on puisse aménager et mettre des tables, des chaises, encourager les échanges entre les commerçants et les clients et offrir des services complémentaires que ce soit de la restauration, des animations culturelles et sociales, laisser des espaces pour nos associations de quartier et en faire des lieux de vie et pas juste des lieux de consommation.

L'idée est également de diversifier l'offre, de la voir monter en qualité sur la capacité de mettre des producteurs locaux, des producteurs bio, de renforcer les circuits courts et d'élargir la gamme de produits pour répondre à une vraie demande des habitants et des habitantes de Paris et du 14<sup>e</sup> arrondissement également.

Le deuxième grand item qu'on souhaite porter dans les futures délégations de service public est la promotion d'une économie responsable et solidaire, le soutien au pouvoir d'achat via des initiatives concrètes comme la mise en place de paniers à prix coûtant, des promotions en fin de marché, des programmes de fidélité. L'idée est d'avoir une réflexion sur la façon de proposer une alimentation de qualité à un juste prix et accessible à toutes et tous qui habitent à proximité des marchés alimentaires.

Il s'agit de poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire en développant des partenariats ambitieux avec des associations locales. À Paris, nous fonctionnons en travaillant avec des associations de proximité que nous laissons intervenir sur nos marchés alimentaires pour faire de la sensibilisation, travailler sur la récupération des invendus, redistribuer de la nourriture. Les Frigos solidaires sont un exemple d'association avec laquelle on travaille à Paris.

La troisième grande ambition qu'on porte est l'innovation : expérimenter de nouvelles formes de marchés, créer des marchés thématiques. Pourquoi ne pas tester des marchés nocturnes ? C'est un sujet sur lequel on est également en réflexion dans l'arrondissement et une des propositions que nous formulerons dans le cadre des futures délégations de services publics. Pourquoi pas des marchés itinérants pour répondre au rythme de la vie urbaine, au cycle des saisons, et au fait que la Ville n'est pas figée tout au long de l'année mais est capable d'évoluer en fonction des demandes et des besoins des habitantes et des habitants ? Il s'agit aussi d'accompagner les commerçants des marchés vers une plus grande digitalisation. On a besoin aussi d'avoir cette présence-là sur l'ensemble des outils de communication et il faut que les délégations de service public puissent répondre à cette ambition.

Deux points nous semblent également importants : développer une gestion équitable et transparente pour suivre la délégation de service public mais avec des contrats mieux adaptés pour intégrer les problématiques d'innovation, garantir un meilleur contrôle des engagements pris par les délégataires, puisque nous allons confier ce que nous estimons être un service public à des personnes qui vont le gérer pour nous. Il faut de meilleurs outils de pilotage pour être plus efficaces et plus agiles lorsqu'on détecte des problématiques, notamment d'attractivité sur des marchés. Tous les marchés ne sont pas attractifs de la même manière. Il faut aussi optimiser un cadre financier, puisque l'équilibre des redevances est extrêmement important dans la mise en place des délégations de service public.

On a un dernier point sur le projet collectif pour une ville plus inclusive en soutien des marchés alimentaires puisqu'on souhaite encourager la participation des habitantes et des habitants et des associations locales dans l'animation des marchés, notamment par le biais des conseils de quartier ou d'initiatives citoyennes, et également créer des opportunités pour les jeunes, les personnes en réinsertion ou les porteurs de projets innovants grâce à des dispositifs d'incubation ou de mentorat mis en place sur les marchés alimentaires.

J'ai voulu essayer de vous partager les grandes orientations qui vont guider les futures délégations de service public et qui seront détaillées tout au long d'un processus qui va durer plusieurs mois. Nous aurons l'occasion, à plusieurs étapes, de revenir au sein de ce Conseil d'Arrondissement pour rendre compte des discussions et aller jusqu'à l'attribution des futures délégations de service public à des délégataires qui seront choisis par le Conseil d'Arrondissement et le Conseil de Paris au bout de la procédure. Je vous remercie.

M<sup>me</sup> PETIT

Merci beaucoup, Valentin.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 14/2024/172**

– 2024 DAE 123 Marchés découverts alimentaires - Principe du renouvellement de la délégation de service public

**Rapporteur : M. Valentin GUENANEN**

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 6 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2024 DAE 262 Marchés découverts alimentaires, marché aux timbres, marché aux fleurs Reine Elizabeth II - Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 - Exonération des droits de place des commerçants

*Rapporteur : M. Valentin GUENANEN*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Valentin, la délibération DAE 262.

**M. GUENANEN**

Merci, Madame la Maire.

Je vais être très rapide sur cette délibération qu'on retrouve dans tous les arrondissements qui ont accueilli des épreuves olympiques. Pour nous, c'était la course cycliste qui a impacté la tenue du marché Brune. En effet, l'épreuve sportive passant par les Maréchaux, le marché n'a pas pu se tenir. Il s'agit là d'indemniser les délégataires comme cela se fait à chaque fois qu'il y a un empêchement de tenue du marché. C'est une délibération technique pour réguler les éléments financiers de la délégation de service public.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci. Je pense qu'il n'y a pas de sujet sur cette délibération d'exonération.

Je vous propose de passer au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/2024/173**

– 2024 DAE 262 Marchés découverts alimentaires, marché aux timbres, marché aux fleurs Reine Elizabeth II - Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 - Exonération des droits de place des commerçants

*Rapporteur : M. Valentin GUENANEN*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 6 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

– 2024 DAC 370 Subventions (29 400 euros) pour 4 associations au titre de la politique de la ville bénéficiant d'une CPO (14e et 20e) et signature de deux avenants

*Rapporteuse : Mme Julie CABOT*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je passe maintenant la parole à Julie Cabot sur la délibération de la DAC 370.

**M<sup>me</sup> CABOT**

Merci, Madame la Maire.

La délibération porte sur une subvention pour une association au titre de la politique de la ville. C'est un renouvellement.

Il s'agit d'une subvention à la compagnie Le Fil de Soie que nous connaissons bien et qui mène des actions auprès de tout public, des tout petits jusqu'aux seniors, de sensibilisation aux arts du cirque. De très beaux spectacles ont été donnés sur les terrains de basket Vercingétorix et Duchêne au printemps autour du basket, du cirque et de la musique.

Pour le 14e, il s'agit d'une subvention de 5 500 euros.

Merci.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci, Julie.

Il n'y a pas d'intervention. Je vous propose de passer au vote.

Elle est donc adoptée à l'unanimité.

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/2024/174**

– 2024 DAC 370 Subventions (29 400 euros) pour 4 associations au titre de la politique de la ville bénéficiant d'une CPO (14e et 20e) et signature de deux avenants

*Rapporteuse : Mme Julie CABOT*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 6 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

– 2024 DAE 9 Budget participatif parisien - Conventions, avenants et subventions (898 000 euros) en faveur de 11 structures parisiennes lauréates de l'appel à projet Cap sur l'Économie Circulaire

*Rapporteuse : Mme Sinda MATMATI*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je passe maintenant la parole à Sinda MATMATI sur la délibération DAE 9.

**M<sup>me</sup> MATMATI**

Merci, Madame la Maire.

La délibération DAE 9 concerne le budget participatif parisien en faveur de 11 structures parisiennes lauréates de l'appel à projet Cap sur l'économie circulaire.

Sur le 14e arrondissement, elle concernera principalement l'association YOTI pour une subvention de 30 000 euros. YOTI Paris est une association qui a été créée en 2023 et affiliée à l'association nationale

YOTI. Elle est spécialisée dans la collecte et le reconditionnement de jeux et jouets en milieu carcéral, de manière à donner une seconde vie aux jouets enfouis dans le placard.

L'atelier de reconditionnement est situé dans une maison d'arrêt, notamment celle de Bois-d'Arcy, afin d'encourager la réinsertion professionnelle par le travail.

Aujourd'hui, la structure compte 15 emplois en temps plein permanent et a pu accompagner 124 détenus en 2023 sur 28 postes de personnes en parcours d'insertion.

Depuis l'année dernière, YOTI Paris souhaite développer un atelier de chantier d'insertion au sein de la maison d'arrêt de la Santé dans notre arrondissement, couplé par un showroom prévu pour 2026 afin de changer d'échelle sur la collecte et industrialiser le reconditionnement à partir d'octobre 2024.

Le projet a pris un peu de retard en raison de la prolongation des discussions avec la foncière de la prison et des délais d'obtention de l'agrément. YOTI devrait toutefois avoir signé son bail et obtenu son agrément d'ici à l'automne 2024 afin d'accueillir 10 emplois à temps plein en insertion, puis 30 en 2025. Ce chiffre a été revu à la baisse, les objectifs initiaux étant de 96 emplois en temps plein, suite au gel des créations de postes en insertion par l'État en 2024. Elle prévoit ainsi, à travers ce projet local, de collecter et traiter 133 tonnes de gisements en trois ans.

Je vous remercie de délibérer en faveur de la DAE 9.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci beaucoup, Sinda.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 14/2024/175**

– 2024 DAE 9 Budget participatif parisien - Conventions, avenants et subventions (898 000 euros) en faveur de 11 structures parisiennes lauréates de l'appel à projet Cap sur l'Économie Circulaire

*Rapporteuse : Mme Sinda MATMATI*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 6 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

– 2024 DVD 98 Plan Vélo 2021-2026. Signature de 3 avenants aux conventions de financement avec la MGP et de 2 conventions de financement avec la Région IDF concernant divers aménagements cyclables (1 403 600 euros HT)

*Rapporteur : M. Guillaume DURAND*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je passe maintenant la parole à Guillaume Durand sur la DVD 98.

**M. DURAND**

Tout à fait, la DVD 98 contractualise nos relations avec la Métropole du Grand Paris et avec la Région Île-de-France pour le cofinancement de nos aménagements cyclables. Il y a d'abord un avenant à des conventions de financement dans le cadre du Plan vélo métropolitain que je ne détaillerai pas ici, car cela ne concerne pas le 14e.

Par contre, le soutien de la région Île-de-France sur le plan vélo nous concerne sur l'un des deux aménagements contenus dans cette délibération à savoir le tronçon de l'avenue du Général Leclerc Sud. Il y a moins de personnes pour s'y intéresser, mais c'est toujours le même tronçon, à savoir avec un coût qui était de 1 666 000 euros, et la participation financière de la Région est à hauteur de 600 000 euros, soit 60 % du plafond des dépenses subventionnables. À noter que la Ville a également demandé une subvention de l'État pour ce tronçon.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci, Guillaume.

Est-ce qu'il y a des interventions sur cette délibération ? Non.

Je vous propose de passer au vote. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/2024/176**

– 2024 DVD 98 Plan Vélo 2021-2026. Signature de 3 avenants aux conventions de financement avec la MGP et de 2 conventions de financement avec la Région IDF concernant divers aménagements cyclables (1 403 600 euros HT)

*Rapporteur : M. Guillaume DURAND*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 6 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

– 2024 DVD 110 Stationnement de surface - mesures d'ajustements

*Rapporteur : M. Guillaume DURAND*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Guillaume, sur la délibération DVD 110.

**M. DURAND**

Il s'agit des mesures d'ajustement sur la tarification du stationnement de surface et de trois mesures en particulier.

La première vise à réguler les droits de stationnement résidentiels pour les personnes dont les zones de stationnement étaient impactées par les Jeux olympiques et paralympiques qui ne pouvaient donc pas y stationner. Vous savez que, sur le stationnement résidentiel, vous avez droit à quatre zones dans lesquelles vous payez un tarif réduit. Il a été proposé une mesure d'ajustement tarifaire.

Il y a également une seconde mesure sur cet aspect-là pour la régularisation de ce qui s'est passé pendant les Jeux olympiques et paralympiques.

La troisième mesure concerne la tarification au poids des véhicules. Je vous rappelle la votation citoyenne qui avait lieu en février 2024. Il s'agit d'aligner la tarification des véhicules hybrides sur celle des véhicules électriques et donc de considérer que la surtarification pour les véhicules lourds est à partir de 2 tonnes et non à partir de 1,6 tonne comme c'était initialement prévu et que cela avait été soumis au vote lors de la votation citoyenne.

Merci, Guillaume.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Est-ce que Monsieur Viry voulait prendre la parole ? Non.

Julie Cabot était inscrite pour le groupe.

**M<sup>me</sup> CABOT**

Merci. Il s'agit d'une explication de vote. Le groupe Écologiste et citoyen va s'abstenir sur cette délibération.

Le 4 février dernier, les Parisiennes et les Parisiens se sont prononcés, comme l'a rappelé Guillaume Durand, sur la mise en place d'un malus de stationnement pour les véhicules individuels lourds, encombrants et polluants. Leur réponse a été claire : un oui massif pour le tarif SUV, une mesure visant à réduire la présence de ces véhicules qui posent des problèmes spécifiques de pollution et de sécurité tout en permettant un partage plus équitable de l'espace public. La mesure initiale fixait un seuil de 1,6 tonne pour les véhicules hybrides. Or, cette délibération propose de relever ce seuil à 2 tonnes, alignant ainsi les véhicules hybrides sur les SUV électriques.

Nous regrettons profondément cet ajustement, d'abord parce qu'il va à l'encontre du choix exprimé par les citoyennes et les citoyens en février et confirmé lors du Conseil de Paris en juillet dernier, mais surtout parce que nous, écologistes, croyons fermement que, sur un sujet aussi crucial, nous ne devons pas baisser nos ambitions.

Cette ambition, nous le savons, est également portée par la Maire de Paris, qui a récemment été distinguée par le magazine *Forbes* pour son engagement réel contre la crise climatique. Elle a rappelé à cette occasion que l'adaptation de Paris aux effets du changement climatique et la protection des habitants, en particulier des classes populaires premières victimes du réchauffement et de la pollution, sont au cœur des politiques de la Ville.

Limiter la circulation des SUV fait partie de ces actions. Nous devons rester cohérents et ambitieux dans notre démarche, car la santé publique et la lutte contre le réchauffement climatique exigent des réponses à la hauteur des défis.

Donc, pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons. Merci beaucoup.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci, Julie.

Je passe cette délibération à notre vote.

Cette délibération est adoptée.

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/2024/177**

– **2024 DVD 110 Stationnement de surface - mesures d'ajustements**

*Rapporteur : M. Guillaume DURAND*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	16 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	16 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	12 (dont 1 procuration)
Ne prennent pas part au vote :	0

---

– **2024 SG 61 Avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et Equip pour la mise à disposition d'espaces permettant l'installation de casiers sportifs dans Paris**

*Rapporteur : M. Pierre RABADAN*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je passe maintenant la parole à Pierre Rabadan qui, pour Anissa Ghaidi, va rapporter la délibération qu'il rapportera au Conseil de Paris.

**M. RABADAN**

C'est fort probable.

Effectivement, je remplace Anissa que j'excuse. C'est une délibération très rapide. C'est un avenant à une convention d'occupation sur une expérimentation qui a été faite avec une société qui s'appelle Equip qui met à disposition du matériel sportif sur différents sites. On avait expérimenté deux sites dans le 14e, Jules Noël et le Centre Élisabeth.

Comme je sais que tout le monde est passionné par cela, je vais vous expliquer de quoi il s'agit. Equip est une boîte numérique dans laquelle on dispose des équipements sportifs fournis par Décathlon (ballons, raquettes, etc.) et mis à disposition gratuitement.

Fort de ce succès, il a été décidé de le faire dans quatre autres établissements sportifs du 14e, à Didot, à Paturle, au square Serment de Koufra et au Stade Dalmasso.

Il y a aussi des ajustements sur l'utilisation puisque, comme c'est gratuit, certains n'ont pas rendu les ballons. Equip a adapté son dispositif en pouvant réactiver l'utilisation si l'on appelle pour justifier la raison pour laquelle on n'a pas rendu le matériel, ou si on le paye si on l'a gardé. Ce sont de petits ajustements.

Il y a aussi une extension du dispositif. On a 60 points dans Paris. L'idée est de pouvoir faire de l'activité physique et du sport dans l'espace public ou dans des espaces sportifs en libre accès et de fournir notamment le matériel pour ceux qui n'auraient pas les moyens ou la possibilité de l'amener sur place. Cela fonctionne très bien et c'est absolument égalitaire.

Je suis très content de cette expérimentation concluante qui va donc trouver quatre lieux supplémentaires dans le 14e et que tout le monde va voter à l'unanimité évidemment.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je vais donc passer au vote. Il y a donc unanimité sur cette dernière délibération de l'ordre du jour.

---

## DÉLIBÉRATION N° 14/2024/178

– 2024 SG 61 Avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et Equip pour la mise à disposition d'espaces permettant l'installation de casiers sportifs dans Paris

*Rapporteur : M. Pierre RABADAN*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 6 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

## VŒUX

– V14 2024 20 Vœu présenté par Valentin Guenanen, Carine Petit, Guillaume Durand et les élu.e.s de la majorité municipale relatif au soutien de la baisse de la vitesse de circulation sur le périphérique

**M<sup>me</sup> PETIT**

Il y a trois projets de vœux. Je propose de passer la parole à Valentin Guenanen sur la baisse de la vitesse de circulation sur le périphérique.

**M. GUENANEN**

Merci, Madame la Maire. C'est un vœu qu'on présentera à deux voix avec mon très cher collègue Guillaume Durand.

L'idée est de vous présenter ce soir un vœu qui vise à soutenir la réduction de la vitesse de circulation sur le périphérique à 50 km/h. C'est une mesure essentielle pour améliorer la qualité de vie des habitants de notre arrondissement et de Paris et l'ensemble des riverains du périphérique.

Le périphérique parisien est l'un des axes routiers les plus empruntés d'Europe, générant chaque jour un trafic intense qui se traduit par des nuisances sonores et une pollution atmosphérique considérable. Nous ne pouvons plus ignorer l'impact de ce trafic sur la santé de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

Les études montrent clairement que la pollution sonore et aux particules fines aggrave de graves problèmes respiratoires, du stress, et particulièrement chez les populations les plus fragiles. Cette mesure permettra de réduire significativement les émissions de particules fines tout en diminuant le bruit de fond qui empoisonne le quotidien des riverains.

De plus, elle renforcera la sécurité des usagers de la route en limitant le nombre d'accidents liés à une vitesse excessive.

Au-delà de ces bénéfices immédiats, il est important de rappeler que cette mesure s'inscrit dans une démarche globale de transition écologique pour Paris. La transformation du périphérique en un boulevard urbain est une étape nécessaire pour réintégrer cette ceinture routière dans un tissu urbain et pour construire une ville plus apaisée et plus respirable.

Nous avons vu lors des Jeux olympiques et paralympiques le succès de la mise en place d'une voie dédiée sur le périphérique. Ce dispositif a démontré que nous pouvions fluidifier le trafic et réduire les nuisances.

C'est pourquoi nous devons aujourd'hui aller plus loin en pérennisant cette voie pour le covoiturage et en soutenant la baisse de la vitesse sur le périphérique. Cette mesure est soutenue par de nombreux collectifs de riverains et associations de défense de l'environnement.

Elle est également en cohérence avec les objectifs du Plan climat air énergie de Paris qui vise à réduire de 45 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

Ce vœu appelle donc la Région Île-de-France à participer activement à la mise en œuvre de dispositifs complémentaires pour limiter les nuisances sonores et améliorer la qualité de l'air dans les quartiers limitrophes du périphérique.

Il invite également le ministère de la Transition écologique en lien avec la préfecture de police de Paris et les collectivités territoriales concernées à soutenir la création d'une voie réservée au covoiturage comme l'a proposé la Maire de Paris.

Ensemble, nous pouvons faire du périphérique un espace plus sécurisé, plus propre et plus respectueux des riveraines et des riverains.

Je vous invite donc à voter en faveur de ce vœu pour montrer notre engagement et transformer cet axe en un véritable boulevard urbain apaisé. Je vous remercie.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Alors, il y avait Guillaume Durand pour cette co-présentation.

**M. DURAND**

J'ai peu de choses à rajouter à l'excellente présentation de mon cher collègue Valentin Guenanen.

Effectivement, l'avenir de ce périphérique est de devenir un boulevard urbain et je voudrais saluer à cet égard le courage de la Maire de Paris et de ses adjoints de continuer à prendre des mesures ambitieuses qui, parfois, peuvent sembler manquer de concertation mais qui, finalement, se révèlent très utiles très rapidement.

Je me félicite là-dessus et je me permets, au nom du groupe Écologiste et citoyen du 14<sup>e</sup> arrondissement mais aussi en me faisant le porte-voix du groupe Écologiste à la Région Île-de-France, de proposer que cette mesure de 50 km/h puisse être étendue aux autoroutes radiales à partir de l'A86 jusqu'au périphérique afin que les riverains de ces autoroutes et de ces communes voisines puissent profiter des bienfaits de la limitation de vitesse que Valentin a rappelés : la baisse de l'accidentologie, l'augmentation, paradoxalement, de la vitesse moyenne et donc la baisse des embouteillages, des pollutions de l'air et sonores. Je vous remercie.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci à vous deux.

Je passe la parole à Patrick Viry.

**M. VIRY**

Merci, Madame la Maire. J'ai envie, même si je ne suis pas sûr d'en avoir encore le temps, de déposer un vœu au Conseil de Paris proposant la création d'un adjoint à la coordination intercollectivités. Je ne sais pas si la nature de fonction est à la mode, mais je pense que vous ne faites que dire à Madame Hidalgo ce qu'elle doit faire au quotidien en tant que maire. On est toujours assez surpris par votre capacité à vous envoyer des vœux à vous-même pour faire des choses qui sont dans la nature de

l'activité de la collectivité parisienne et donc du rôle politique des différents membres de la municipalité. Donc comme ce vœu n'a pas spécialement de sens, nous nous abstenons.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je vous propose de passer au vote sur ce projet de vœu

Ce vœu est donc adopté.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 14/2024/179**

– **V14 2024 20 Vœu présenté par Valentin Guenanen, Carine Petit, Guillaume Durand et les élu.e.s de la majorité municipale relatif au soutien de la baisse de la vitesse de circulation sur le périphérique**

Article unique : Le vœu est adopté.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	23 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	23 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	5 (dont 1 procuration)
Ne prennent pas part au vote :	0

---

– **V14 2024 21 Vœu présenté par Valentin Guenanen et les élus du groupe Paris en Commun, socialistes, communistes et citoyens relatif à la lutte contre la fermeture de classes à Paris**

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je passe maintenant la parole à Valentin sur le vœu déposé par le groupe Paris en Commun, socialistes, communistes et citoyens du 14<sup>e</sup> arrondissement.

**M. GUENANEN**

Merci, Madame la Maire.

C'est un vœu qu'on va présenter de concert avec mon éminent collègue Amine Bouabbas qui deviendra un vœu de l'ensemble de la majorité du Conseil d'Arrondissement.

L'idée était d'aborder un sujet qui nous préoccupe collectivement et sur lequel nous sommes absolument tous concernés. C'est la question de la fermeture des classes dans notre arrondissement et plus largement à Paris. Comme vous le savez, le ministère de l'Éducation nationale a annoncé une réorganisation de la carte scolaire et invoque une baisse des effectifs pour justifier des fermetures de classes massives.

Cette décision, loin d'être anodine, touche directement nos écoles, y compris dans les quartiers populaires du 14<sup>e</sup> arrondissement. Pas moins de 12 écoles ont été impactées par ces mesures, que ce soit les maternelles d'Alésia, Boulard, Maurice d'Ocagne, pour n'en citer que quelques-unes. Au total, 132 fermetures de classes ont été actées à Paris cette année.

Ce chiffre est d'autant plus préoccupant que malgré les fermetures annoncées au printemps, 20 fermetures supplémentaires ont été décidées de manière unilatérale au cœur de l'été, sans concertation, et alors même que le rectorat de Paris était en pleine transition de tutelle.

Cela a créé une désorganisation massive pour les équipes éducatives, les parents d'élèves et, bien sûr, les enfants. Ces fermetures de classes sont non seulement contraires aux principes de démocratie

scolaire, mais elles aggravent également les inégalités éducatives, notamment pour les familles les plus précaires.

Nous le savons tous, les élèves bénéficient davantage d'un enseignement de qualité dans des classes à effectifs réduits. La hausse du nombre d'élèves par classe augmente la charge de travail des enseignants et complique la gestion des élèves à besoins particuliers.

Je vais passer la parole à mon collègue Amine Bouabbas pour vous lire les attendus du vœu de la majorité.

#### **M. BOUABBAS**

Merci, chers collègues.

Merci, en tout cas, d'avoir présenté ce vœu qui est important en cette rentrée scolaire. En particulier, avec l'arrivée de la nouvelle ministre qui, malheureusement, ne va sans doute pas, changer de braquet, la mobilisation, que ce soit des élus, des enseignants et enseignantes et des parents d'élèves, est primordiale. On est là pour la relayer et la soutenir tout au long de l'année.

Alors, je ne vais pas relire tous les considérants parce que ce serait extrêmement long à cette heure-ci.

Je vais juste préciser quelques points sur quelques amendements qui ont été rajoutés par rapport à la version que vous avez reçue dans le logiciel. C'était juste quelques précisions. Par rapport à ce qui avait été évoqué cet hiver, même si on a réussi à « sauver » une classe au 13 ouest, malheureusement, en plein été, et, une fois de plus, sans aucune concertation, sans aucune discussion, alors même que le poste de recteur était vacant à ce moment-là, deux jours après l'élection, cela a été formalisé avec une suppression en Jean Dolent qui a beaucoup, évidemment, déstabilisé les équipes sur place, alors que les classes avaient déjà été faites.

On a rajouté aussi quelques considérants : beaucoup d'études ont été faites sur, comme le disait Valentin, les bienfaits d'effectifs réduits dans les classes, que ce soit au niveau de l'OCDE ou bien de l'Union européenne, alors qu'en France, on a quand même le nombre d'élèves par classe le plus élevé à l'échelle de ces deux institutions. Aujourd'hui, on a peut-être une baisse démographique qui est probablement conjoncturelle. Mais plutôt que de supprimer des classes dans un objectif comptable et un objectif d'austérité, il faut plutôt en profiter, justement, pour sauvegarder ce confort-là d'étude, etc., pour les élèves et leurs enseignants et enseignantes.

On a aussi rajouté des éléments sur les AESH, parce qu'effectivement, ce sont aussi des données qu'on n'a pas toujours. Malgré quelques progrès en termes de formation et de rémunération, ces progrès restent extrêmement insuffisants. Donc, un vrai statut doit être aussi mis en place pour les AESH afin que ce métier devienne beaucoup plus attractif. C'est des besoins extrêmement importants. Je regarde ma collègue en charge du handicap, Catherine, qui connaît très bien ce sujet.

Nous avons rajouté aussi, dans le vœu, l'importance de la brigade de remplacement, puisque, contrairement à notre volonté et à nos demandes, que ce soit en direct auprès de la directrice académique mais aussi dans des vœux que l'on a déjà faits ici, nous n'avons jamais de chiffres exacts sur le nombre de remplaçants et de remplaçantes qu'il y a dans l'Académie de Paris. C'est un secret d'État. C'est quand même un élément aussi extrêmement important, puisque vous, élus, recevez sans doute tous les jours des mails avec des alertes de parents d'élèves sur tel ou tel enseignant ou enseignante malade qui n'est pas malheureusement remplacé pendant de nombreux jours.

Donc, l'autre élément que l'on a rajouté est la demande qui est faite à l'État de rendre publics les chiffres des postes qui n'ont pas été pourvus à la rentrée 2024 et qu'il y ait un moratoire immédiat sur les fermetures de classes, puisqu'on sent bien que le rectorat va sans doute tenter au début d'année civile prochaine de continuer ce plan massif de réduction des postes. On demande qu'à un moment donné, ce plan soit arrêté et qu'on puisse en discuter collectivement, avec nous, élus, les syndicats d'enseignants et d'enseignantes, les personnels et les parents d'élèves, et que l'on se pose pour qu'une

carte scolaire, c'est-à-dire les postes, soit faite aussi en fonction d'objectifs d'épanouissement des enfants et pas en fonction de chiffres comptables.

Je vous remercie de bien vouloir accepter ce vœu pour enclencher l'année de manière combative.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci beaucoup aux deux co-rapporteurs.

Est-ce que Monsieur Viry souhaite prendre la parole ?

**M. VIRY**

Merci, Madame la Maire.

Le vœu que les collègues du Conseil déposent pose un vrai sujet, un sujet sérieux qui met en évidence - vous l'avez d'ailleurs évoqué - la cause fondamentale qui est celle de la baisse de la démographie parisienne. Comme c'est un sujet sérieux, on pense qu'il faut l'aborder de manière responsable et dans toutes ses dimensions. On voudrait vous proposer un amendement. Si vous l'acceptez, on votera volontiers avec vous. Sinon, on s'abstiendra. Est-ce que je peux me permettre de vous le proposer, Madame la Maire ?

**M<sup>me</sup> PETIT**

Oui, absolument.

**M. VIRY**

On ajouterait un dernier alinéa à l'énoncé de l'expression du vœu : « Que la Ville de Paris engage une politique du logement favorisant le maintien et l'accueil des classes moyennes, l'établissement d'un plan de circulation garantissant une cohabitation harmonieuse de tous les modes de déplacement et une qualité de vie de tous les habitants et une politique budgétaire qui ne dissuade pas le contribuable parisien présent ou futur. »

Merci, Madame la Maire.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Est-ce que j'ai besoin de consulter les présidents ? Non, on va mettre au vote votre amendement.

C'est une boutade. Mais vous avez parlé de sérieux.

**M. VIRY**

En tout cas, quand on est soi-même à l'exécutif, on aborde les sujets dont on a la charge avec ses propres moyens. Là, vous n'abordez pas le rôle de la Ville de Paris. Donc faites-le.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je vous propose de mettre au vote votre amendement.

Sur l'amendement déposé par Patrick Viry, qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est donc rejeté.

Je soumetts au vote les amendements présentés par Monsieur Bouabbas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est pour ? Les amendements sont adoptés.

Je mets aux voix le vœu amendé par les amendements déposés par Amine Bouabbas, les élus du groupe écologiste des citoyens et l'exécutif.

Le vœu ainsi amendé est donc adopté.

---

## DÉLIBÉRATION N° 14/2024/180

– **V14 2024 21 Vœu présenté par Valentin Guenanen et les élus du groupe Paris en Commun, socialistes, communistes et citoyens relatif à la lutte contre la fermeture de classes à Paris**

Article unique : Le vœu est adopté.  
Conseillers présents : 28 membres présents  
Voix exprimées : 23 (dont 5 procurations)  
Avis favorable : 23 (dont 5 procurations)  
Avis défavorable : 0  
Abstentions : 5 (dont 1 procuration)  
Ne prennent pas part au vote : 0

---

– **V14 2024 22 Vœu présenté par Anissa Ghaidi et les élus du groupe Paris en Commun, socialistes, communistes et citoyens relatif à l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) et au maintien d'une zone de festivité dans le 14e**

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je passe la parole maintenant pour le dernier point de l'ordre du jour au groupe Paris en Commun, socialistes, communistes et citoyens du 14e.

**M. GUENANEN**

Merci, Madame la Maire.

Le dernier vœu de notre Conseil qui portera sur l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques. Je suis très content de présenter ce vœu en présence de Pierre Rabadan qui est une des personnes en France et au monde qui a le plus travaillé sur les Jeux olympiques et paralympiques, à part peut-être la Maire de Paris et Tony Estanguet, et qui ressort vivant de cette épreuve. Donc, je me félicite qu'il soit parmi nous ce soir.

Plus sérieusement, les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 ont marqué un moment historique pour notre Ville, un moment de partage, de célébration et d'excellence sportive. Ils ont fait vibrer les cœurs de millions de spectateurs ici, à Paris, en France et dans le monde entier.

Ces Jeux ne sont pas seulement des épreuves sportives d'exception. Ils représentent aussi un engagement collectif et un effort commun pour organiser un événement à la hauteur des attentes de toutes les citoyennes et de tous les citoyens.

L'organisation des JOP a été un immense défi, relevé avec brio grâce à la mobilisation de tous, les institutions, les bénévoles, les associations locales et, bien sûr, les habitantes et les habitants.

Le succès populaire a été au rendez-vous, attendu, avec plus de 15 millions de billets vendus et dans le 14e arrondissement avec une zone de festivité Porte d'Orléans fréquentée par plus de 50 000 personnes tout au long des épreuves.

Les JOP 2024 ont transformé notre territoire, parisien et francilien, de manière durable, en laissant un héritage matériel et immatériel. De nombreux équipements sportifs ont été construits ou rénovés, comme le Centre aquatique olympique à Saint-Denis. Des passerelles urbaines ont vu le jour pour améliorer la connectivité de certaines villes. Par exemple, le village des athlètes deviendra dès 2025 un écoquartier innovant avec des logements familiaux, des infrastructures éducatives et de loisirs. Les JOP ont également permis d'accélérer la mise en place de projets de mobilité douce et notamment la création de 120 km de pistes cyclables et le prolongement de la ligne 14 du métro jusqu'à Saint-Denis et Orly.

L'héritage de ces Jeux olympiques et paralympiques ne doit pas seulement se limiter aux infrastructures sportives. Nous devons aussi nous inspirer de l'énergie collective générée par ces événements pour continuer à animer nos quartiers.

Les JOP ont également eu un impact positif sur le plan social et environnemental.

La baignabilité de la Seine et de la Marne a longtemps été un objectif jugé irréalisable et est désormais à portée de main grâce aux investissements massifs dans la dépollution et l'amélioration des infrastructures d'assainissement et tout cela grâce à la volonté de la Maire de Paris.

De même, les Jeux ont été un formidable accélérateur pour rendre notre société plus inclusive, notamment grâce aux premiers Jeux paralympiques d'été organisés en France qui ont mis en lumière la question de l'accessibilité et de l'intégration de personnes en situation de handicap comme jamais auparavant.

Les retombées positives des Jeux pour l'image de Paris et pour notre arrondissement doivent être pérennisées. C'est pourquoi, au nom du groupe Paris en commun, socialistes, communistes et citoyens du 14<sup>e</sup> arrondissement, nous demandons à l'État un geste fort dans le cadre de la construction du projet de loi de finances et de loi de finances de la Sécurité sociale en débloquant un budget spécifique pour garantir l'héritage des Jeux olympiques sur tout le territoire et particulièrement dans les communes ayant accueilli des épreuves olympiques et nous appelons également à la mise en place de partenariats avec les acteurs locaux pour financer durablement ces initiatives.

Les JOP 2024 ont montré ce que nous pouvions accomplir ensemble de meilleur. Faisons en sorte que cet esprit perdure, que notre arrondissement continue à rayonner par sa vitalité, son dynamisme et son engagement en faveur de toutes les habitantes et de tous les habitants.

Cependant, en accord avec Pierre Rabadan qui va présenter un temps de discussion lors du prochain Conseil de Paris, nous retirons ce vœu dans l'attente de cette discussion et dans l'annonce d'actions concrètes pour l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques.

Nous retirons notre vœu pour poursuivre ces discussions au Conseil de Paris et lors d'un prochain Conseil d'arrondissement.

Je vous remercie.

**M<sup>me</sup> PETIT**

J'espère que Pierre Rabadan aura des nouvelles de l'État, puisque l'objet du vœu était de demander à l'État et au gouvernement de pouvoir soutenir, y compris financièrement, cet héritage, notamment sur les sites de festivité. En tout cas, c'était l'objet du vœu tel qu'il était écrit et rédigé.

Ce que j'ai pu dire avec mes autres collègues maires d'arrondissement est que les sites de festivité ont été une réussite avec 61 086 visiteurs pour le 14<sup>e</sup> arrondissement. Nous souhaitons, avec les maires d'arrondissement, travailler avec la Ville pour les renouveler si le cœur nous en dit toutes et tous. Je pense que ce sera le cas.

On retire le vœu. Prochain rendez-vous au Conseil de Paris.

**M. RABADAN**

Je voulais juste dire un petit mot.

Merci de la présentation et du retrait du vœu. Je voulais remercier, ici, dans le 14<sup>e</sup> particulièrement, le travail des équipes, parce que cela a été un été chargé pour tout le monde. Il y a eu beaucoup de travail des services pour la mise en place et le maintien de ces zones de festivité. On en avait 26 dans tout Paris. Donc, c'est un travail plus global, mais y compris sur le 14<sup>e</sup>. Le maintien du site ouvert entre les deux Jeux olympiques et paralympiques a permis aussi le succès des Jeux paralympiques. C'est un travail collectif.



S'il y a eu beaucoup de questions autour des Jeux, pour ne pas dire plus, je crois qu'il y a eu une belle réponse qui a été apportée, notamment ici dans le 14e. Il faudra s'en souvenir sur les prochains mois et les prochaines années sur d'autres sujets.

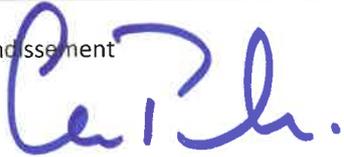
Merci en tout cas aux services techniques qui ont beaucoup travaillé à la réussite de ces Jeux, particulièrement ici dans le 14e.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci beaucoup. La séance est terminée.

Le prochain Conseil aura lieu le 12 novembre.

*La séance est levée à 22 h 05.*

Signature	Signature
Mme PETIT, Maire du 14 <sup>ème</sup> arrondissement 	 Mme Agnès BERTRAND, Adjointe à la Maire du 14 <sup>ème</sup> arrondissement Secrétaire de séance